

l'Homme & l'Oiseau



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

2^{ème} trimestre 2018
96^{ème} année

P301082



Le Chardonneret élégant
Préservons l'U.A.B !
La flèche bleue

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

Cotisations 2018

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre hors Belgique : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre hors Belgique : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Si vous optez pour le format électronique, vous recevrez la revue par e-mail.
Merci donc de ne pas oublier de nous transmettre votre adresse mail.

DEVENEZ MEMBRE EN SEULEMENT 3 CLICS SUR :
www.protectiondesoiseaux.be (bancontact, carte de crédit, paypal)

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : IBAN : BE43 0000 2965 3001 - BIC : BPOTBEB1

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Jean-François Buslain, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • jf.buslain@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE

Renseignements : 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be



l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 2 avril • mai • juin 2018

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.



Eve Josse

carte d'identité

- **Nom commun** : Chardonneret élégant
- **Nom latin** : *Carduelis carduelis*
- **Taille** : 12 cm.
- **Statut** : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

Rédacteur en chef :

Jean-Claude Beaumont.

Comité de rédaction :

Michel David, Jean-Claude Beaumont, Jean-François Buslain.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,

Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :

Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter :

www.protectiondesoiseaux.be



Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO

Sommaire

EDITO	4
1922-2018 : 96 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
MENACES SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE !	14
BRACONNAGE	18
LES OISEAUX DE HESBAYE	22
BOUTIQUE VERTE	30
LA LIGUE EN ACTION	33
NOTRE CENTRE NATURE	34
STOP AUX SPECTACLES DE RAPACES	38
LA FLÈCHE BLEUE	42
LA NATURE SAUVAGE DERRIÈRE LA MAISON	52
AGIR POUR LA NATURE	56
RÉSOLUTIONS ÉLECTORALES	58
CONCOURS PHOTOS	62
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	65



Editorial



EDITO

Moins 60 % d'oiseaux dans les milieux agricoles en 28 ans* ! Sans doute certains d'entre vous ont également vu le reportage télévisé à ce propos sur l'émission française « *Envoyé spécial* » intitulé « *Quand la plaine regorgeait d'oiseaux... il y a seulement quinze ans* ». Ce constat alarmant me traverse tout le temps l'esprit et me convainc plus que jamais de l'urgence d'agir. Nous ne pouvons pas laisser cette situation continuer à se dégrader. La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, dont j'ai repris la direction début mai, se bat chaque jour pour inverser la tendance. Elle lutte depuis 1922 pour améliorer notre législation, pour dénoncer toutes les agressions dont sont victimes les oiseaux et la faune sauvage, pour préserver notre environnement, pour aider la faune en détresse au travers - entre autres - des Centres de Revalidation (CROH - CREAVES) ... Je suis

effrayé du nombre d'appels, de messages, d'arrivées d'oiseaux que nous recevons quotidiennement à la Ligue pour un appel à l'aide lié aux oiseaux ou à la petite faune sauvage (destruction de nids d'hirondelles, braconnage au moyen de filets, renardeaux blessés, dérangement d'oiseaux en période de nidification, rapaces utilisés en démonstration qui sont maltraités ou qui se sont échappés, juvéniles en détresse tombés du nid ou dont les parents ont été tués, élagage ou abattage d'arbres en pleine période de nidification, cygnes tués, ...).

La LRBPO est d'abord une association militante et doit le rester. Nous allons continuer à nous battre et à dénoncer toutes les agressions dont sont victimes les oiseaux et plus globalement la nature. Pour que les générations futures puissent continuer à entendre et voir comme nous tous ces oiseaux qui nous émerveillent chaque jour. Tout simplement, comme disait Saint-Exupéry, parce que la terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants.

Mais seuls, de notre côté, nous n'avancerons pas suffisamment. Nous pouvons tous être un acteur de ce combat. Nous avons tous la capacité d'agir, chacun à notre niveau. Simplement en communiquant avec ses proches, en parlant de la Ligue, en étant un porte-parole local. Vous pouvez le faire en mode terrain, en allant au contact des oiseaux, de la biodiversité, de la nature, par des gestes simples : contribuer à restaurer les habitats naturels des oiseaux,

surveiller qu'aucun danger ne les menace, secourir la faune sauvage en détresse en apprenant les gestes simples. Vous pouvez aussi le faire en mode découverte et partage, en lisant ce numéro de L'Homme & l'Oiseau et en le transmettant ensuite à vos enfants, à votre famille et à vos amis et relations, en parlant autour de vous de la Ligue et en invitant à nous rejoindre.

Vous pouvez aussi vous mettre en mode militant en combattant avec nous les agressions sur la faune sauvage, ou encore le trafic d'espèces, en nous alertant sur le braconnage et toutes les autres pratiques barbares (pièges illégaux, captures d'oiseaux protégés, ...). Soyez nos relais locaux, soyez des lanceurs d'alertes, soyez nos ambassadeurs pour mobiliser l'opinion en faveur de la biodiversité. Et surtout vous pouvez devenir bénévole en rejoignant l'équipe déjà en place, que ce soit pour notre Centre de Revalidation de la Faune Sauvage ou encore pour nos nombreuses autres missions.

Vous pouvez aussi agir en mode bienfaiteur, en nous amenant des membres (si chaque membre nous amène un membre, imaginez notre force doublée, tout simplement...), ou encore en achetant nos produits vendus au travers de notre boutique e-commerce (www.protectiondesoiseaux.be), ou en faisant un don unique ou mieux encore régulier, tout au long de l'année, via un ordre permanent, même d'un petit montant. Toute aide est la bienvenue. A chacun de faire selon son temps disponible, ses moyens, sa capacité personnelle.

Tout simplement pour que je puisse vous écrire ici un message positif à la place du moins 60% d'oiseaux dans les milieux agricoles en 28 ans 60% d'oiseaux dans les milieux agricoles en 28 ans. Merci.

Jean-François Buslain

Directeur

* Etude d'AVES sur l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs en Wallonie (28 ans de surveillance de l'avifaune commune) - Programme SOCWAL - AVES

1982 • 1^{ère} partie

100^{ème} anniversaire de la mort de Charles Darwin - La guerre des Malouines - Massacre à Sabra et Chatila - Les tueries du Brabant commencent - Disparition de Romy Schneider et de Louis Aragon (55) (70).

« *La Maison de l'Oiseau, ce serait une vraie maison, bien située, bien accessible, bien agréable et bien utile* ». Souhait formulé dans le premier numéro de notre revue par Roger Arnhem (245).

Jean-Claude Beaumont

En effet, la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux n'a pas de bureau. Le siège social de l'association est à Brasschaat au domicile privé du Président Arnhem, les Administrateurs et les collaborateurs travaillent chacun chez eux. Il est urgent d'y remédier, car la situation devient intenable. La charge de travail est importante, le manque de personnel se fait durement sentir. La protection des oiseaux doit absolument se professionnaliser afin de répondre avec plus d'efficacité à tous les problèmes, à toutes les situations, à toutes les demandes.

Pendant près d'un an, des appels furent lancés pour trouver un « nichoir » pour la Ligue. Finalement, la Société Protectrice des Animaux « Veeweyde », nous l'a trouvé. Ayant inauguré ses nouveaux locaux à la Chaussée d'Iterbeek à Anderlecht, le 12 juin (409),



les locaux et l'asile, situés rue de Veeweyde dans la même commune, sont vides et libres. L'immeuble est composé de bureaux, d'un espace « boutique », d'une entrée cochère et des anciennes installations pour l'accueil des chiens et des chats. Bénéficiant d'une position centrale dans notre pays, l'endroit est idéal pour nous. Lors d'un Conseil d'administration extraordinaire de la LBPO, le 27 décembre, Mr Edmond Bajart, Président de « Veeweyde », a mis symboliquement les locaux à notre disposition (402).

Outre « L'Homme & l'Oiseau » et « Mens & Vogel », une troisième publication de la Ligue voit le jour : « Le Rouge-Gorge ». Une feuille de contact trimestrielle qui renforcera pendant près de 50 numéros (jusqu'en 1994) les liens entre les membres et l'association.

Un bâtiment historique

Le nouveau siège social de la Ligue mérite le titre de monument historique de la protection des animaux. En effet, cette maison acquise en 1908 par Jules Rühl, Président de la Société Protectrice des Animaux de Verviers, servi-

basé. Au fil du temps, c'est cette appellation qui devint officielle. En 1936, alors qu'il contrôlait une exportation de chevaux vers la France, Jules Rühl fut renversé par un chariot.



Vue de l'intérieur de l'asile en 1914 (403)

ra d'asile pour les animaux. C'est dans ces locaux que fut créé le premier service d'enlèvement d'animaux, à domicile, à l'aide d'un véhicule.

Les Bruxellois prirent l'habitude de nommer cet Asile «Veeweyde», du nom de la rue où il était

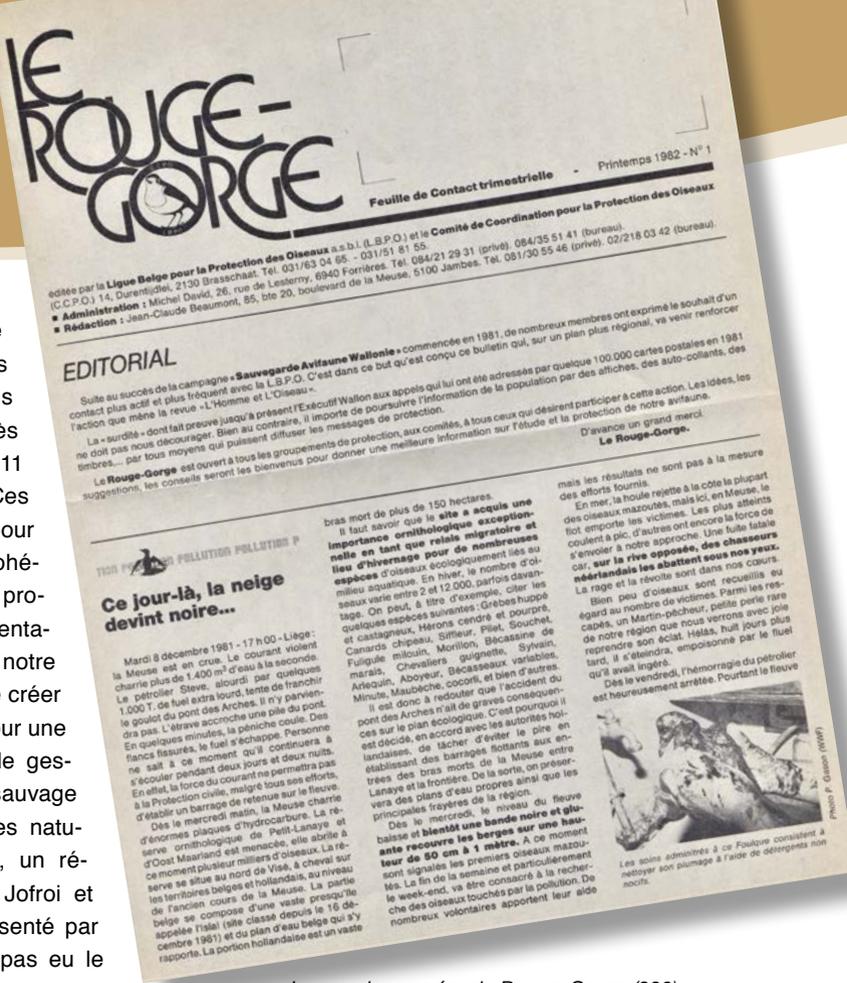


Vue de l'intérieur de l'asile en 1914, les cages (403)



La camionnette sortant de l'asile Jules Rühl, au 43 rue de Veeweyde en 1938 et la camionnette sortant de la maison de l'oiseau en 2018.

Les Journées Wallonnes de l'Avifaune ont été organisées pour la seconde fois au Palais des Congrès de Liège les 10 et 11 septembre (401). Ces rassemblements ont pour but de prouver la cohésion des sociétés de protection, notre représentativité, notre force et notre détermination afin de créer un écho favorable pour une meilleure politique de gestion de notre faune sauvage et de nos ressources naturelles (411). Le soir, un récital des chanteurs Jofroi et Jacques Hustin, présenté par Arlette Vincent, n'a pas eu le succès escompté.



Ce jour-là, la neige devint noire...

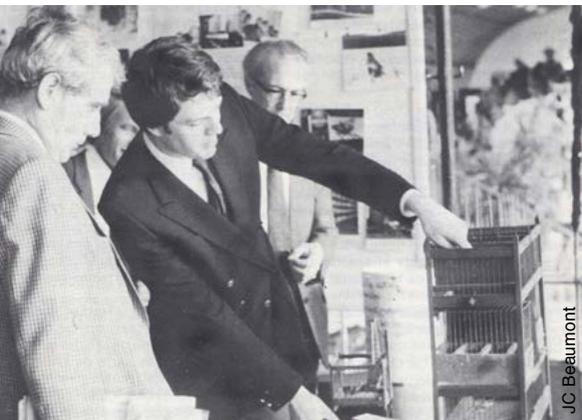
Mardi 8 décembre 1981 - 17 h 00 - Liège : La Meuse est en crue. Le courant violent charrie plus de 1.400 m³ d'eau à la seconde. Le pétrolier *Eleve*, abîmé par quelques 1.000 T. de fuel extra lourd, tente de franchir le pont de la Meuse. Il n'y parvient pas. L'étrave accroche une pile du pont. En quelques minutes, la péniche coule. Des flancs fissurés, le fuel s'échappe. Personne ne sait à ce moment qu'il contiendra à l'écouler pendant deux jours et deux nuits. En effet, la force du courant ne permettra pas à la Protection civile, malgré tous ses efforts, d'établir un barrage de retenue sur le fleuve. Dès le mercredi matin, la Meuse charrie d'énormes plaques d'hydrocarbure. La réaction ornithologique de Peult-Lansaye et d'Ossi Maarland est remarquable, elle abrite à ce moment plusieurs milliers d'oiseaux. La réaction se situe au nord de Visé, à cheval sur les territoires belges et hollandais, au niveau de l'ancien cours de la Meuse. La partie belge se compose d'une vaste presqu'île appelée l'île (site classé depuis le 16 décembre 1961) et du plan d'eau belge qui s'y rapporte. La portion hollandaise est un vaste bras mort de plus de 150 hectares. Il faut savoir que le site a accueilli une importance ornithologique exceptionnelle en tant que relais migratoire et lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux écologiquement liés au milieu aquatique. En hiver, le nombre d'oiseaux varie entre 2 et 12.000, parfois davantage. On peut, à titre d'exemple, citer les suivants : Hérons cendré et pourpré, Canards chipeau, Morillon, Bécassine de Fugilde milouin, Morigon, Bécassine de marais, Chasseurs variables, Ardequin, Aboyeur, Bécasseaux, Minette, Maubeche, cocorzi, et bien d'autres. Il est donc à redouter que l'accident du pont des Arches n'ait de graves conséquences sur le plan écologique. C'est pourquoi il est décidé, en accord avec les autorités hollandaises, de lâcher d'urgence aux alentours des barrages flottants aux alentours des bras morts de la Meuse entre Lansaye et l'île. De la sorte, on préservait les plans d'eau propres ainsi que les principales frayères de la région. Dès le mercredi, le niveau du fleuve recouvre les berges sur une hauteur de 50 cm à 1 mètre. A ce moment sont signalés les premiers oiseaux mazonnés le week-end, va être consacré à la recherche des oiseaux touchés par la pollution. De nombreux volonaires apportent leur aide

mais les résultats ne sont pas à la mesure des efforts fournis. En mer, la houle rejette à la côte la plupart des oiseaux mazonnés, mais ici, en Meuse, les oiseaux sont les victimes. Les plus atteints tiennent à pic, d'autres ont encore la force de couler à notre approche. Une fuite fatale car, sur la rive opposée, des chasseurs néerlandais les abattent sous nos yeux. La rage et la révolte sont recueillies en bien peu d'oiseaux. Parmi les rescapés, un Martin-pêcheur, petite parure rare de notre région que nous verrons avec joie reprendre son statut. Hélas, huit jours plus tard, il s'éteindra, empoisonné par le fuel qui s'était ingéré. Dès le vendredi, l'hémorragie du pétrolier est heureusement arrêtée. Pourtant le fleuve



Les soies admises à ce Poitou consistent à nettoyer son plumage à l'aide de détergents doux nocts.

Le premier numéro du Rouge-Gorge (398).



Luc Noël, président de «Jeunes et Nature» explique le fonctionnement d'une cage à trébuchet au Ministre Valmy Féaux. A l'arrière-plan M. A. Demaret, Président d'Aves.

Jofroi, un chanteur troubadour, a décidé de nous aider en rédigeant des textes pour notre revue sur l'Oiseau et la Chanson (400) et en éditant un disque 33 t avec l'emblème du Rouge-Gorge. ●



Deux nouveaux autocollants sont édités cette année: le Chardonneret élégant destiné à la Wallonie et le Pinson des arbres destiné à la Flandre.

Bibliographie : voir prochain article

Legs en duo

une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.



Jean-Claude Beaumont,
Architecte d'intérieur retraité,
Président de la LRBPO

Vous présente :

Le Chardonneret élégant

C'est au printemps 1982 que j'ai observé, pour la première fois, une nichée de Chardonnerets qui venait de quitter le nid. Les jeunes oiseaux, en plumage juvénile, n'avaient pas encore le rouge sur la tête qui caractérise l'espèce. Rassemblés dans un buisson d'aubépines, ils semblaient hésiter à se lancer dans la vie.

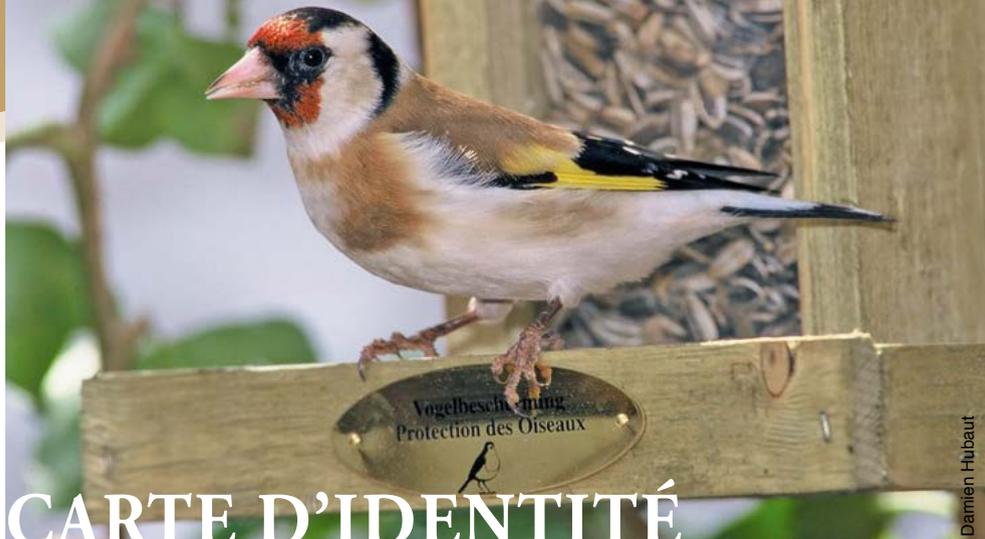
Jusqu'à-là, les seuls Chardonnerets que j'avais vus étaient prisonniers des hommes, en cage dans des expositions, en cage autour des filets de capture pour attirer des congénères. Des cages minuscules où les oiseaux pouvaient à

peine se mouvoir et certainement pas étendre leurs ailes. Ils étaient victimes des infâmes oiseleurs et de l'horrible tenderie qui sévissait, dans notre pays, depuis des décennies. Prisonniers innocents, leur seul crime était d'être parmi les plus beaux oiseaux de nos contrées.

Notre Ligue de Protection des Oiseaux lutte, depuis 1922, contre cette tenderie qui a capturé et tué des millions d'oiseaux. Elle a finalement été officiellement interdite, en 1972, grâce à la lutte persévérante de nos militants et au courage de quelques rares hommes politiques. Mais, suite à la régionalisation, cette tenderie s'est poursuivie jusqu'au début des années nonante sous forme de dérogation. Par le Conseil d'État, la Ligue a finalement obtenu l'interdiction de ces captures d'oiseaux. Malheureusement, des captures continuent illégalement.



Eve Josse



Damien Hubaut

CARTE D'IDENTITÉ

Chardonneret élégant

Nom latin :	<i>Carduelis carduelis</i>
Taille :	12-13cm; Envergure : 21-25 cm
Cri :	Le Chardonneret élégant a pour cri typique un gazouillis fluide « <i>ticke lit</i> » mélodieux et délicat. Le chant comprend des phrases composées de gazouillis et de sons plus doux.
Plumage :	Le Chardonneret élégant est l'un des plus colorés de tous les oiseaux de nos jardins. L'adulte a le manteau brun et le croupion blanc. Le dessus des ailes est noir avec une barre alaire jaune vif et des extrémités blanches aux rémiges. Sur la tête, la face est rouge vif.
Habitat :	Le Chardonneret élégant se reproduit dans les zones boisées, les vergers, les parcs et les jardins, les bosquets, et près des habitations dans les villes et les villages.
Régime alimentaire :	Le Chardonneret élégant se nourrit principalement d'insectes et de graines de chardons et autres plantes.
Site de nidification :	Le Chardonneret élégant nidifie dans les buissons et les arbres, souvent assez haut et vers le bout des branches. La femelle construit le nid, une œuvre d'art faite de mousse, radicelles, herbes sèches, lichens, laine et duvet végétal. L'intérieur est tapissé avec davantage de laine, des poils et des plumes.
Reproduction :	La femelle dépose 5 à 6 œufs bleuâtres tachetés. L'incubation dure environ 12 à 14 jours, assurée par la femelle seule. Le mâle la nourrit pendant cette période.
Répartition :	Le Chardonneret élégant est un migrateur partiel. Il vit en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans l'ouest de l'Asie. Il a été introduit en Nouvelle Zélande, en Argentine, aux Bermudes et en Australie.
Statut de conservation :	Le maintien de la protection intégrale et le contrôle du braconnage sont les mesures principales.
Statut de protection :	Cette espèce est aujourd'hui très protégée et les populations sont en général stabilisées.
Menaces :	Le Chardonneret élégant a vu ses populations décliner, au siècle dernier, à cause du piégeage illégal pour le commerce des oiseaux de cage. Ces déclins sont aussi dus aux empoisonnements par les pesticides utilisés dans l'agriculture intensive.



Un reportage de la RTBF a récemment remis les images de tendresse en mémoire, à l'occasion d'une saisie d'oiseaux effectuée par l'UAB

à Verviers. De nouveau : des Chardonnerets coincés dans leurs minuscules cages...



Élégant, le Chardonneret l'est assurément : avec sa tête écarlate entourée de blanc et de noir, le dos et les flancs brun clair, la queue noire maculée de blanc et les ailes noires avec une large zone jaune vif. Noir, jaune, rouge, il pourrait être l'oiseau symbole de notre pays. Ce bel oiseau bariolé est surtout abondant au sud du continent européen, bien que sa distribution couvre l'Europe, l'Asie, l'Afrique du Nord. On le trouve aussi en Amérique du Sud et en Australie où il a été introduit.

A cause du braconnage qui perdure, de l'échardonnage obligatoire, des pesticides, de la disparition des friches et de la banalisation des paysages, les populations de Chardonnerets stagnent. Seule, une nouvelle politique d'aménagement du territoire et de gestion agricole pourrait aider cette espèce, comme bien d'autres, à retrouver la place qu'il mérite dans notre avifaune. ●

Le legs: perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, il sera rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :
Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...),
situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Menaces sur la conservation de la Nature !

La nature va mal, de plus en plus mal, constate un groupe de 270 scientifiques belges qui réclame au Gouvernement des mesures pour sauvegarder la biodiversité. Plusieurs études scientifiques montrent que les oiseaux des campagnes disparaissent à une vitesse vertigineuse. Quant aux oiseaux des forêts, il en est de même pour les espèces nichant au sol où abondent cervidés et sangliers.

Michel David

Hélas, nos dirigeants politiques ne semblent pas en prendre réellement conscience. Ils continuent de rêver de développements économiques, de satisfaire les producteurs d'une agriculture intensive et les amateurs de tableaux de chasse plantureux. Mettre fin à cette

dégradation effarante de la flore et de la faune ne semble pas être, pour eux, une priorité. Cela apparaît clairement dans la composition du pôle « *Ruralité* », qui est chargé de remettre des avis sur la politique régionale relative à la protection et la conservation de la nature.

Pour éviter que les avis de ce pôle, censé représenter l'ensemble des citoyens, ne viennent contrarier leurs objectifs politiques, il a été formé à « *géométrie variable* ». Les variations dans la composition de cette assemblée permettent ainsi d'assurer le maintien des dérives de la chasse, de la pêche, de l'agriculture et de la sylviculture dans les atteintes qu'elles portent à la nature. Etant constitué au départ d'une base de 16 membres, le pôle passe à 33 lorsqu'il est question de chasse, afin qu'il comporte une majorité de 18 membres attachés à cette pratique et qu'il n'y ait qu'un seul représentant pour la sauvegarde de la nature. Le même scénario se répète également lorsqu'il s'agit de satisfaire pêcheurs, agriculteurs et exploitants de forêts.

Mais, lorsque les avis à émettre concernent la nature, l'assemblée est alors réduite à 25 membres. Ainsi, les représentants pour la nature se trouvent en minorité et leurs avis ne doivent pas être pris en compte.



En fait, la composition non démocratique du pôle Ruralité ainsi que le projet d'élimination de l'UAB, très utile à la répression des infractions, (voir plus loin) sont conçus pour couvrir et masquer bien d'autres atteintes à la nature :

- le non-respect de la Directive en ne restaurant pas d'habitats suffisants pour la faune des plaines ;
- le maintien de la chasse à des espèces en danger d'extinction ;
- l'extension de la chasse, après le coucher du soleil et avant son lever, favorisant des tirs à l'aveugle sur des espèces protégées ;
- l'attribution de dérogations à la protection d'espèces durant leurs périodes de reproduction ;
- l'absence d'application du bien-être animal à des pratiques de chasse d'une barbarie sans nom ;

Tout cela résulte d'une orientation politique qui n'assume pas sa responsabilité, évidente et prépondérante, dans la dégradation de plus en plus catastrophique de la nature et de sa biodiversité.

Monsieur le Ministre, à vous qui avez en charge la protection et la conservation de la nature, la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux vous demande, instamment, de revoir la composition du pôle de la Ruralité pour développer une vraie politique de protection et de conservation et que la Nature soit efficacement protégée par une Unité Anti-Braconnage, non seulement maintenue, mais renforcée. ●

La marche triomphante du hêtre

Il y a 4000 ans, quand les hêtres, en provenance du sud des Alpes, ont colonisé nos contrées, ils ont pris rapidement l'ascendant sur les autres arbres présents à cette époque, comme le Chêne. Cette expansion du Hêtre atteint aujourd'hui le sud de la Suède.

A l'origine, la densité des mammifères sauvages était extrêmement réduite car les forêts ne leur offraient pas suffisamment de ressources alimentaires. Avant que l'homme n'entre en scène, les chances, pour un plant de hêtre qui patiente pendant des dizaines voire des centaines d'années, avant de pouvoir grandir dans l'espace libéré par la chute ou la mort d'un grand arbre, sont très bonnes.

Mais, cette expansion a été fortement contrariée par l'homme qui a massivement défriché pour la culture et le bétail. L'homme fit aussi pâture les vaches et les porcs dans les forêts. Pour les hêtres cela fut catastrophique. Les plants furent complètement broutés. Il n'y avait plus de relève.

Ces pratiques sont disparues, mais, depuis quelques dizaines d'années, une nouvelle menace est apparue : la chasse. Chasse qui, paradoxalement, à entraîné une augmentation importante des populations de cerfs, de chevreuils et de sangliers. Le nourrissage, pratiqué par les sociétés de chasse, a eu pour effet de multiplier par cinquante le taux de présence de ces grands mammifères. Actuellement, l'espace germanophone (Allemagne, Autriche) affiche la densité de grands ongulés sauvages la plus élevée au monde. Ce qui n'arrange pas les forêts de hêtres et hypothèque leur avenir.

-D'après « *La vie secrète des arbres* » de Petzer Wohlleben , édition Les Arènes. ●

Préservons l'Unité Anti-Braconnage !

Lors du dernier débat au Parlement, le Gouvernement wallon a émis la possibilité de dissoudre l'Unité Anti-Braconnage au sein du Département de la Nature et des Forêts. Face à la possibilité d'une telle réforme dommageable pour la faune sauvage, la Ligue a fait part de son désaccord aux Ministres Collin et Borsu et souhaite rappeler à chacun l'expertise précieuse développée par les agents de l'UAB.

Pauline Legrand

Dans le cadre du projet de rationalisation du Département de la Police et des Contrôles, le Gouvernement wallon envisage le regroupement des agents de l'Unité Anti-Braconnage (UAB) au sein du Département de la Nature et des Forêts (DNF). La Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux s'oppose fermement à la concrétisation d'une telle réforme et souhaite

souligner la nécessité de maintenir une structure spécifique comme l'UAB.

Au cours de l'année 2017, cette unité a dressé 512 procès-verbaux avec seulement 8 agents. Ce sont 822 oiseaux saisis qui ont été rendus à la liberté, grâce à 58 procédures. Une quinzaine de dossiers, concernant le tir de cervidés



Copyright La Meuse

sans déclaration, la destruction d'espèces animales protégées et des lâchers de petits gibiers ont été constitués. De même, le braconnage de poissons a fait l'objet de 80 procès-verbaux dont plus de la moitié découlaient d'actions nocturnes. L'UAB est également très active pour lutter contre des pratiques illégales, telles que l'usage de pièges à mâchoire ou la tenderie, cette dernière sévissant toujours malgré son interdiction stricte depuis 1993! Force est de constater que la protection de notre faune sauvage nécessite une vigilance particulière et permanente.

D'autre part, l'identification et la répression de cas de braconnage sont des tâches d'envergure qui requièrent une maîtrise approfondie de cette problématique. A chacune de leurs interventions, les agents de l'UAB démontrent la force de leur expertise et de leur spécificité d'action qui conjuguent des compétences judiciaires, zoologiques et de manipulations d'animaux. Pour être menées de manière efficace et perti-

nente, ces attributions doivent rester aux mains d'agents spécialement entraînés et dédiés à la seule résolution d'affaires de braconnage.

Par ailleurs, une autre spécificité de l'UAB est sa coordination, sur tout le territoire wallon, qui permet aux agents d'appréhender les cas de braconnage de manière non fragmentée et de développer une démarche globale. La dispersion des agents de l'UAB dans les cantonnements des agents du DNF limiterait leur force de frappe et nuirait à la résolution de problématiques diffuses sur tout le territoire.

Face à ces constats, la Ligue a fait part de son vif désaccord, via une lettre adressée aux Ministres Collin et Borsu et à tous les députés wallons. Nous exhortons le Gouvernement wallon à veiller au maintien d'une UAB distincte et indépendante, conservant son expertise caractéristique et son amplitude d'action adaptée aux défis qu'elle tend à résoudre. ●

JARDIN AUX OISEAUX

Dimanche 29 juillet 2018, de 13h à 18 h.

Porte ouverte d'un grand jardin aménagé au naturel pour plaire aux oiseaux.

Grande diversité de plantes, de fourrés pour la nidification, de mares, dont une avec roselière. Ce jardin comporte une importante variété de fruitiers rustiques, dont certains sont rares.

Visites commentées toutes les heures de 13h à 18 h.

RENDEZ-VOUS

Chez Michel & Elise DAVID-LONCHAY,
rue de Lesterny 26 à 6953 FORRIERES.
Tél : 084.21 29 31



Le braconnage des petits oiseaux, un fléau qui continue!

Certains amateurs d'oiseaux sont sans scrupule vis-à-vis de l'effondrement des populations d'oiseaux. Au tribunal correctionnel de Marche-en-Fanenne, une dizaine de ces oiseleurs sont actuellement poursuivis pour détention et trafic illégaux d'oiseaux indigènes et, certains d'entre eux, pour les avoir capturés dans la nature.

Michel David

C'est l'aboutissement d'une enquête précise et minutieuse, menée par l'Unité anti-braconnage (UAB) du Département de la Police et des Contrôles (DPC).

Cette affaire nous indique que la tenderie aux oiseaux n'est pas terminée; qu'elle est, au contraire, encore bien active.

Bref historique!

En 1972, le ministre de l'Agriculture, Léo Tindemans, mettait fin à la capture des oiseaux de cage. Malheureusement, cet arrêt de la tenderie n'allait durer qu'une saison. L'année suivante, le puissant lobby des tendeurs obtenait, de nouveau, un approvisionnement dans la nature. Cet approvisionnement, d'une durée de



5 années, devait être dégressif et limité, au départ, à 10 oiseaux par captureur. Il était destiné à laisser le temps aux oiseleurs de s'adapter à l'élevage pour ne plus prélever dans la nature. La Ligue de Protection des Oiseaux ne s'est pas opposée, au début, à ces prélèvements parce qu'ils étaient très limités et sous le contrôle de l'Administration des Eaux et Forêts, en laquelle elle avait pleine confiance. Les oiseaux capturés devaient être munis d'une bague délivrée par l'Administration et ne pouvait être retirée sans se briser. Le captureur devait inscrire chaque oiseau détenu dans un registre spécial. Si l'oiseau était ensuite transmis à un autre éleveur, il devait être accompagné d'une fiche, permettant sa traçabilité, exactement comme les propriétaires de chèvres, de moutons et de cervidés doivent le faire actuellement avec leurs animaux.

Renaissance d'une tenderie illimitée

A l'issue des cinq années, reniant sa promesse, le Gouvernement wallon a décidé de permettre la poursuite des captures d'oiseaux. Ensuite, le pire est venu de l'Administration des Eaux et Forêts, dont son Inspecteur général, par circulaires, informait ses préposés de ce que l'obligation de baguer immédiatement un oiseau, lors de sa capturé, signifiait que la bague devait simplement être mise le jour même et que, en conséquence, avant la fin de la journée, les oiseaux pouvaient être emportés jusqu'au domicile sans être bagués. C'était rendre de nouveau la tenderie illimitée. Chaque oiseleur revenait le lendemain sur son terrain avec le même nombre de bagues en poche, affirmant que la veille il avait rendu la liberté à ses prisonniers. De plus, l'action maléfique de l'Administration ne s'arrêtait pas à laisser emporter les oiseaux sans qu'ils soient munis de la bague réglementaire. Des tendeurs supplémentaires étaient admis et même une distribution de bagues non conformes était organisée à la Direction de Liège.



Archives LRBPO

La Région wallonne finalement condamnée

Chaque année, fin septembre, le Gouvernement wallon prenait un arrêté, toujours le même, autorisant de capturer un maximum de 31.000 oiseaux du 1^{er} octobre au 15 novembre. Chaque année, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux allait en recours au Conseil d'État et obtenait l'annulation de l'arrêté. Malheureusement, l'annulation était chaque fois obtenue après la fin de la période des captures. Des dizaines de recours plus tard, après avoir interrogé la Cour de Justice de l'Union européenne sur la compatibilité du régime wallon avec la Directive 79/409 sur la protection des oiseaux, et la Cour ayant décidé que le Royaume de Belgique ne pouvait se soustraire à ses obligations communautaires, notre Ligue de Protection des Oiseaux a obtenu du Conseil d'État qu'une astreinte extraordinaire de dix millions de francs par jour puisse être appliquée à l'encontre de la Région wallonne. Depuis cette décision mémorable du Conseil d'État, plus aucun ministre ne s'est risqué à publier au Moniteur une nouvelle autorisation de capturer des oiseaux.



Archives LRBPO

Hélas, la lutte n'est pas terminée

Ne pouvant plus permettre officiellement le pillage de notre avifaune, nos Ministres, toujours attentifs à plaire aux oiseleurs, ont rapidement modifié les conditions de détenir des oiseaux indigènes. Finie la traçabilité précise par un registre. Tout oiseau d'élevage doit maintenant simplement être porteur d'une bague fermée, placée avant qu'il n'atteigne la taille adulte. Les bagues ne sont plus fournies par l'Administration mais par des groupements d'amateurs d'élevage, agréés par le Ministre. Selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003, les bagues doivent être conçues de telle façon que le diamètre ne puisse être modifié ni par voie chimique, ni par voie physique. Encore faut-il que la conformité des bagues fournies par les groupements d'oiseleurs soit contrôlée. Ce n'est pas ce que révèlent les enquêtes actuelles de l'Unité anti-braconnage. Les oiseaux saisis, plus de 800 l'an dernier, étaient

porteurs de bagues d'élevage toutes falsifiées ! Force est de constater que la simplification des conditions pour détenir des oiseaux indigènes, associée à un manque évident de contrôles des élevages, a conduit à une renaissance de la tenderie. Chez l'un des oiseleurs visités par des agents de l'UAB, a été trouvé un carnet des captures. Il renseignait que, du printemps 2009 jusqu'au moment de la saisie en 2013, 1026 oiseaux avaient été capturés. Ce pillage de la nature allait croissant : 84 oiseaux en 2009, 168 en 2010, 296 en 2011, 380 en 2012 et déjà 98 captures au moment de la saisie en 2013. Les captures concernaient 10 espèces, dont les plus convoitées (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant et Tarin des Aulnes) et recherchées parce que devenues très rares (Serin cini, Linotte mélodieuse, Bruant jaune). Le braconnage des oiseaux est une activité très lucrative. Un Pinson des arbres se vend de 40 à 100 euros et parfois bien plus suivant la quali-

té de son chant. Avec le braconnage, ce commerce illicite contribue, de manière évidente, à la raréfaction des espèces dans la nature. Selon la section française de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la population de Chardonnerets élégants a reculé de 40% entre 2008 et 2016. C'est énorme !

Une réglementation plus stricte est nécessaire

Pour obtenir le respect de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature et du Décret du 6 décembre 2001, il est nécessaire qu'il y ait suffisamment de contrôles précis, par des agents spécialement formés, et que des peines réellement dissuasives soient appliquées aux contrevenants. Il est aussi indispensable de revenir à des conditions de détention et de traçabilité des oiseaux d'élevage plus strictes, comme autrefois.

Mais, notre Ministre de la nature, René Collin (CDH), est-il disposé à assurer une meilleure protection de notre avifaune ? Pourquoi a-t-il diminué le nombre de représentants d'associations naturalistes de manière à ce que le Service Nature soit en minorité au Pôle de la ruralité ? Pourquoi s'empresse-t-il de vouloir re-



tirer l'autonomie de l'Unité Anti-Braconnage au moment où elle se révèle très efficace dans la recherche des détentions illicites d'oiseaux ?

Triste de constater, encore et toujours, que le changement le plus important est celui à apporter d'abord dans le monde politique, plus enclin à satisfaire les désirs d'oiseleurs sans scrupule que d'assurer une réelle protection des oiseaux. ●



Le Pigeon ramier

Le mois de juin se termine. Après une canicule record, la campagne respire car les températures ont fraîchi. Une pluie fine et salvatrice, s'est enfin remise à tomber, par à-coups d'abord puis de façon plus intense, noyant une nature assoiffée.

André Darmont

Le long des chemins, de petites mares se sont formées. Presque tous les oiseaux des environs, petits et grands, viennent s'y abreuver goulûment, certains s'y baignant même, vite

fait, bien fait... Les Moineaux domestiques (*Passer Domesticus*) sont les premiers à réagir, suivis de près par deux puis trois Bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*), étonnamment confiantes. Leur queue effilée, oscillant sans cesse, leur confère une allure élégante et raffinée. Un couple de Tourterelles turques (*Streptopelia decaocto*) se fraient un chemin parmi les passereaux. Perché sur un fil électrique non loin de là, un Bruyant proyer (*Emberiza calandra*) se réjouit lui aussi et lance à l'envi son cri métallique : « tsik... tsik... tsik... tsik... tiksss ». On dirait le bruit cliquetant que l'on fait en secouant un trousseau de clés ! ... Dans la pâture voisine, quatre ou cinq Choucas des tours (*Coloeus monedula*) sautillent sur les rebords d'un abreuvoir destiné au bétail... « Hé, mes amis, prenez garde de ne pas vous y noyer ! »



André Darmont

Au sortir de l'hiver, trois pigeons ramiers survolent un chemin creux bordé de saules têtards.

Je pose mes jumelles sur le siège droit de ma voiture, remets en marche et continue lentement sans quitter la voie bétonnée. Soudain, sans crier gare, trois gros oiseaux s'envolent bruyamment. C'est eux que je cherchais, ... des Pigeons ramiers (*Columba palumbus*). On les appelle aussi palombes. Ils font partie

des volatiles les plus communs des milieux campagnards.

Notre proximité et nos activités ne les effraient plus guère. Dans les bois par contre, ils restent assez farouches, certainement, et c'est toujours la même et sempiternelle rengaine, parce qu'ils y sont régulièrement chassés. Le Pigeon ramier n'est pas protégé par la loi. Il mériterait pourtant de l'être car, dans certaines contrées d'Europe, son espèce présente des signes évidents de régression. Comment voudriez-vous qu'il en soit autrement quand on sait qu'en France, notamment, on en tue plus de 500.000 par an ? Dans ce pays, n'ayons pas peur des mots, la chasse est une véritable plaie nationale. C'est aussi vrai pour d'autres pays du pourtour méditerranéen.

C'est une véritable honte pour l'U.E. qui édicte des lois interdisant les massacres d'o i -

seaux et ne les fait pas respecter, par négligence, par insouciance ou pire encore, par passivité ! ...

L'Italie, Malte, Chypre... en sont de bien tristes exemples également. Notre palombe restera donc un « gibier ». Quand on cherche la définition du mot « gibier » au dictionnaire, on trouve ceci : « animal susceptible d'être chassé... ou encore... gibier de potence ; individu malhonnête ». Dès lors, on peut se poser la question suivante : « Du gibier chassé ou de celui qui le chasse, qui est le vrai gibier de potence ? ... » J'ai la réponse ! Et vous ? ...

« Groûrouh...grougrou...groûrouh ...grougrou...rouh ! » Très discrètement, j'écarte les tentures de la fenêtre de ma chambre et j'aperçois deux magnifiques ramiers en plumage de noces, en train de roucouler, l'un à côté de l'autre sur les fils électriques. Il s'agit, presque à coup sûr, du couple qui a niché l'an dernier dans l'une des haies d'aubépines arborescentes de mon verger sauvage. Distinguer de loin le mâle de la femelle relève de la gageure tant leur morphologie et leur plumage sont semblables. Cependant, à y regarder d'un peu plus près, on constate quand même que le mâle paraît plus corpulent. Ce qui les caractérise le plus, c'est la tache blanche qu'ils arborent de chaque côté du cou, surmontée de petites plumes irisées de vert du plus bel effet. S'il me fallait les peindre, j'utiliserais du bleu clair grisé pour le dos et les flancs





kirschkuip

Bien à l'abri, parfaitement installée dans le nid fraîchement restauré, la femelle ramier est en pleine couvaison.

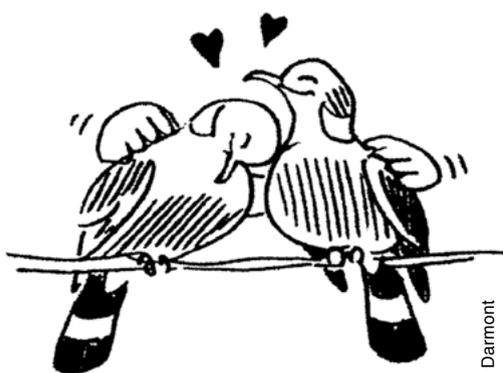
et une couleur bien rosâtre pour le poitrail, avec du blanc en liseré des rémiges primaires et du noir pour la large barre terminale des rectrices ou plumes caudales. En pleine lumière, ce sont des oiseaux tout bonnement splendides...

Les voilà maintenant qu'ils se rapprochent davantage l'un de l'autre jusqu'à se toucher et commencent à se becqueter. Décidément, la nature m'étonnera toujours. Cette scène aurait assurément mérité de figurer dans le célèbre documentaire de Laurent Charbonnier: «*Les animaux amoureux*»! ... Et l'on comprend aus-

si pourquoi Jean de La Fontaine a commenté l'une de ses fables les plus célèbres par: «*Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre...*»! Le temps de descendre pour vite prendre mon appareil photo numérique, les oiseaux venaient de s'envoler dans la campagne toute proche, ou l'accouplement avait peut-être déjà eu lieu... Qu'à cela ne tienne mes amis, je vous retrouverai plus tard!

A pas comptés, je m'empresse d'aller inspecter le nid de l'année dernière et m'aperçois que sa restauration est bien en cours. En réalité, il n'en reste pas grand-chose. Le travail va donc s'avérer plus ardu pour le couple de Colombidés. Le nid est assez sommaire: des ramilles sèches, glanées par terre ou cassées, sur d'autres arbres et solidement entrelacées. Une fois terminé, il ressemblera à une petite plate-forme légèrement incurvée et ce sera tout. La femelle y déposera deux beaux œufs tout blancs, qu'elle couvera alternativement avec son mâle pendant une bonne quinzaine de jours.

A la naissance, les pigeonceaux sont vraiment démunis. Presque nus, le corps à peine recouvert d'un léger duvet jaunâtre très clairsemé, ils ressemblent à des prématurés tant il paraissent



André Darmont

fragiles. Mais les parents ont un secret et ils vont prendre grand soin de leur progéniture en lui apportant régulièrement un fameux élixir, non pas de jouvence mais bien de croissance rapide, dont ils ont l'exclusivité et que l'on appelle « *le lait de pigeon* ». De quoi peut-il donc bien s'agir ? C'est une substance nutritive très riche en protéines, en lipides et en sels minéraux qui est secrétée par les cellules épithéliales qui tapissent le jabot, sorte de renflement de l'œsophage non seulement des colombidés, mais aussi des autres oiseaux. Pour faire simple, le système digestif de ces derniers possède ce que l'on pourrait appeler deux estomacs : le jabot, où les aliments sont imbibés de salive, et le gésier qui les digère avant qu'ils ne passent dans l'intestin grêle puis dans le sang. Il est à noter que les pigeons ramiers avalent aussi des gravillons afin de favoriser la trituration de la nourriture au niveau de leur second estomac.

Dans les trois premiers jours de leur existence, les oisillons sont exclusivement nourris au lait par le mâle et la femelle. Durant ce court laps de temps, ils vont jusqu'à doubler leur poids. Par la suite, ils continuent à recevoir un mé-

lange de lait et de graines qu'ils obtiennent par régurgitation en plongeant leur bec dans le gosier de leurs parents.

Après une quinzaine de jours, leur alimentation lactée cesse et devient végétale sous forme de feuilles de trèfle, de bourgeons, de baies de lierre, de grains de maïs, de petits pois etc. Bien formés et costauds, les juvéniles quittent le nid au bout d'environ 25 jours. Perchés sur les branches avoisinantes, nos enfants gâtés continuent à être copieusement nourris par les adultes. Au terme de plus ou moins quatre semaines et demie, ils sont aptes à voler, mais ne s'écartent guère de leur lieu de naissance jusqu'à leur réelle émancipation. Le plumage des jouvenceaux ne présente pas de taches blanches jusqu'à la première mue. Il arrive fréquemment que les Pigeons ramiers mènent à bien deux couvées par an surtout lorsque les conditions climatiques sont favorables.

Après la saison de reproduction, la plupart des ramiers de « *ma* » campagne se rassemblent quotidiennement dans les emblavures de blé, récemment moissonnées, et les prairies, par



André Darmont

Un gros nourrisson en plein péché de gourmandise.



André Darmont

Ces trois attitudes du Pigeon ramier en vol vous font découvrir toutes les facettes de son plumage. De gauche à droite: un juvénile, un mâle et une femelle. (Les échelles des croquis sont différentes. Dessin et notes de l'auteur de l'article.)

groupes importants de vingt à trente individus. Au sein de ces groupes, une certaine hiérarchie est souvent de règle. Pas du tout complexés par leur manque d'altruisme, les adultes dominants occupent le centre du rassemblement leur permettant ainsi de se nourrir en toute quiétude car ils se savent plus ou moins protégés par les plus jeunes installés à la périphérie. Tout en surveillant les alentours, ces derniers deviennent aussi plus vulnérables. A proximité des grands bois, le prédateur suprême des ramiers, l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le bien nommé veille... C'est un rapace de bas vol extrêmement adroit et redoutable. En plaine, dans les espaces ouverts, nos pigeons semblent apparemment moins exposés, sauf face à ces maudits bipèdes armés d'un fusil (« *Homo sapiens venator* »). C'est l'espèce la plus destructrice ayant jamais existé sur la terre ! ...

Notre brave Pigeon ramier est un voilier émérite. Ses volumineux muscles pectoraux actionnent des ailes, larges à la base et effilées à leur extrémité, qui lui confèrent rapidité et endurance. Débusqué d'une haie ou d'un bosquet, il file, telle une flèche, en effectuant de brusques changements de trajectoire pour reprendre ensuite une

direction plus linéaire vers un autre couvert. C'est également en volant que le mâle attire l'attention de la femelle en effectuant des parades nuptiales d'un rare effet. Peu après avoir décollé d'un grand arbre ou même au sol, il s'élève vigoureusement dans les airs. Une fois parvenu au sommet de son ascension, il claque des ailes, bascule et se laisse glisser en planant, la voilure à l'horizontale et la queue largement étalée pour reprendre ensuite de la hauteur et recommencer le même manège plusieurs fois de suite. C'est franchement spectaculaire. C'est à ce moment que l'on peut nettement apercevoir les longues barres blanches sur les couvertures alaires très caractéristiques de l'espèce. Certains ornithologues considèrent que le bruit sec des ailes est dû à la force du battement violent de celles-ci contre l'air et que les rémiges claquent, non pas en se touchant, mais un peu à la façon de la lanière d'un fouet. Ce n'est pas si sûr et cette attitude particulière mériterait d'être vérifiée par des ralentis image par image...

Dans les vieux livres d'histoire naturelle, on peut lire que le Pigeon ramier vit loin des habitations, dans les forêts de pins et d'épicéas et que les graines de ces conifères forment la base de son alimentation. Aujourd'hui, cette situation a diamétralement changé et ne cesse d'évoluer. Les palombes ont étendu leurs territoires de vie aux parcs, aux jardins, aux campagnes et aux villes. Elles y trouvent une sécurité accrue, mais gare cependant au Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), qui lui aussi s'installe dans ces dernières depuis quelques années ! ...

Selon les régions qu'ils habitent, les Pigeons ramiers peuvent avoir deux types de comportement majeurs. Certains ont un tempéra-

ment sédentaire ou erratique qui peut varier en fonction de la météo. D'autres, par contre, en provenance d'Europe septentrionale, centrale et orientale, sont de vrais migrateurs au long cours. Ils passent chez nous, dès le début du mois d'octobre, par bandes successives souvent très importantes et à grande hauteur. Où vont-ils ainsi ? ... Tout est fonction des ressources alimentaires (glands et faînes), de l'enneigement ou du gel. Leur première zone d'hivernage se situe dans le sud-ouest de la France, où les chasseurs les capturent à l'aide de grands filets tendus dans des endroits spécialement aménagés, appelés palombières. On les y canardent aussi à coups de fusils. Associées à des traditions ridicules, ces méthodes de destruction de représentants de notre avifaune européenne doivent disparaître sans attendre. La L.P.O (Ligue Française pour la Protection des Oiseaux), sous l'impulsion de son Président Allain Bougrain-Dubourg, vient d'y obtenir l'interdiction partielle, durant la migration de printemps, de la chasse aux Tourterelles des bois (*Streptopelia turtur*), principalement dans les régions du Médoc. Dans le département des Landes, un peu plus au sud,

la même association milite également depuis des années, avec tous les moyens légaux dont elle dispose, afin d'arriver à la suppression pure et simple des prélèvements saisonniers des ortolans et des pinsons. Il est absolument aberrant qu'au vingt et unième siècle, de telles pratiques puissent encore perdurer ! ... Mais là encore, c'est sans compter avec l'action néfaste des lobbies cynégétiques et la compromission évidente « d'édiles politiques » à plusieurs niveaux de « pouvoir ». Je vous laisse juges ! ...

De nombreuses populations migratrices de Pigeons ramiers franchissent alors les fameux cols pyrénéens en y subissant, de nouveau, de lourdes pertes. Les rescapés se répandent ensuite dans ce que l'on appelle « *la dehesa* » ibérique, immense écosystème agroforestier situé entre l'Espagne et le Portugal et plus précisément dans l'Estrémadure. Il s'agit d'une région où alternent des forêts clairsemées de chênes verts et de chênes-lièges, associées à de larges étendues ouvertes gérées de manière extensive, où bovins, ovins et caprins pâturent presque librement. C'est dans ces endroits,



Dimitri Crickillon

Pigeon ramier

SYSTÉMATIQUE

Ordre : Columbiformes

Famille : Columbidae

Genre : *Columba*

Espèce : *palumbus*

Descripteur : Linnaeus, 1758

BIOMÉTRIE

Taille : 45cm

Envergure : de 75 à 80cm

Poids : de 450 à 520 gr

Longévité : de 10 à 15 ans pour les plus chanceux...

Distribution : l'Europe entière sauf l'extrême nord.

Statut de conservation d'après les normes U.I.C.N. : LC. C'est-à-dire préoccupation mineure, ce qui induit surveillance, vigilance, préservation. Lorsqu'on parle de préservation aujourd'hui, il faut surtout intégrer les paramètres suivants : la sauvegarde des habitats, des lieux de reproduction, des ressources alimentaires et des voies migratoires. C'est d'ailleurs vrai pour toutes les espèces vivantes ! ... Cette démarche prioritaire engendre automatiquement la créa-

tion de tout un chapelet de réserves naturelles et d'aires protégées, efficacement surveillées par des agents assermentés ou des associations responsables. Toute cette trame doit aussi passer par l'information, l'éducation et la sensibilisation d'un public le plus large possible. Si nous voulons que notre Planète Bleue reste vivante, il faut absolument que nous comprenions l'urgence de ces mesures. Il faut oser et agir au quotidien et le faire sans tarder car aujourd'hui, c'est déjà demain ! ...

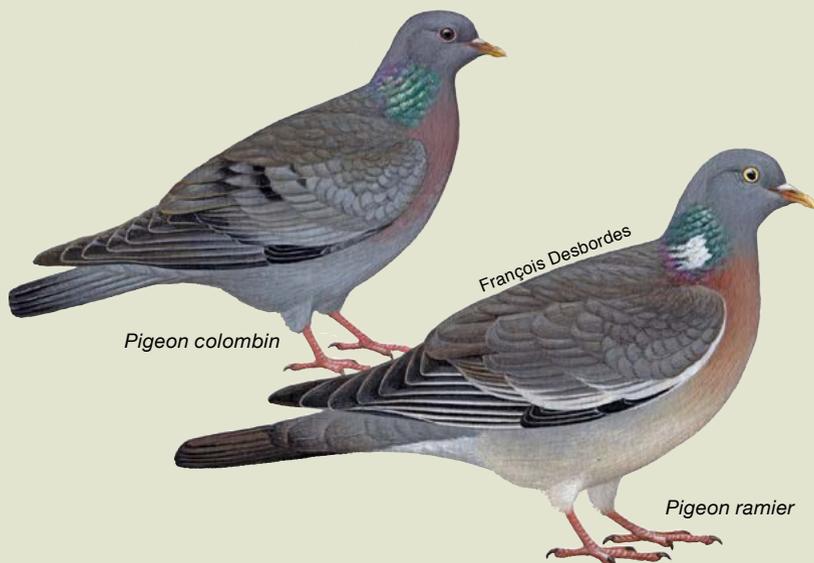
-Espèces proches du pigeon ramier et caractéristiques basiques d'identification.

Le Pigeon colombin (*Columba oenas*)

- Plus petit
- Iris de l'œil noirâtre
- Pas de taches blanches sur le cou

Le Pigeon biset (*Columba livia*)

- Ancêtre du pigeon domestique
- Plus petit
- Iris de l'œil rouge
- Barres alaires noires



quasiment hors du temps, que s'étend le fameux Parc Naturel de Monfragüe reconnu par l'UNESCO comme étant l'une des réserves de Biosphère les plus importantes d'Europe. Reprenons à présent la direction des Pyrénées- Occidentales, une région montagneuse, sauvage à souhait, et finalement peu ou mal connue qui fait office de barrière naturelle entre la France et l'Espagne. A la fin des années septante, une poignée d'ornithologues sincèrement très engagés, louèrent (avec l'aide de notre Ligue) puis acquirent (de nouveau avec l'aide de notre Ligue) le col d'Orgambideska qu'ils appelèrent « *Col Libre* ». Depuis cette époque, ce lieu privilégié du Pays Basque accueille, chaque année, des observateurs passionnés venus de nombreux pays voisins, afin d'assister aux grands flux migratoires transpyréniens postnuptiaux de bon nombre d'espèces aviaires d'Europe Occidentale, dont nos fameuses palombes et une kyrielle de rapaces et de passereaux. Par la suite, dans le contexte du programme « *Transpys* » d'autres cols ont été acquis : Lazariita, Lindus et Soulor. Depuis 2015, l'association de départ s'appelle désormais « *Oiseaux Cols Libres* ».

Il faudra attendre le mois de février pour que toutes ces cohortes migrantes reprennent, en sens inverse, le chemin du retour vers leurs régions natales.



Quelques mots à propos de la nomenclature binominale des espèces vivantes

C'est un mode de désignation de la nature, purement scientifique, appliqué aux espèces tant végétales qu'animales. Reprenons l'exemple du Pigeon ramier : *Colomba* (est le genre) *palumbus* (est l'espèce) L. 1758

Que signifie alors l'abréviation L.,1758 ? ... Il s'agit de la première lettre du nom Linnaeus, ou Linné, Précisons ! ... Carl Linnaeus devenu après son anoblissement Carl von Linné était un célèbre naturaliste suédois du XVIII^{ème} siècle (1707-1778) qui a défini les bases de la classification binominale moderne. Il est aussi considéré comme étant le fondateur du concept connu aujourd'hui sous l'appellation « *Biodiversité* ». Il a aussi identifié et décrit près de 6.000 espèces végétales, et environ 4.400 espèces animales tous genres confondus. C'était un adepte du créationnisme, remplacé à notre époque par la théorie de l'évolution, grâce aux travaux de Charles Darwin. Quant à la mention 1758, elle situe l'année de la diagnose ou, plus explicitement de la définition des caractéristiques propres à une espèce végétale ou animale. ●

RÉFÉRENCES

- Les rapaces, colombins et gallinacés, Paul Géroud, Delachaux et Niestlé.
- Les Oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, Lars Jonsson, Ed. Narthan, 1994.
- L'album Ornitho, Tous les Oiseaux d'Europe en 4000 dessins, Lars Svensson, Killian Mullarney, Peter Grant, Dan Fetterström, Delachaux et Niestlé, 2000.
- Le Traité Rustica des Oiseaux des Jardins, Emmanuel Risi, Guilhem Lesaffre, Google Books, 2007.
- Internet : Oiseaux.net, Wikipédia.
- Notes et croquis personnels (2015, 2016 et 2017).

Boutique verte



La Ligue vous propose un grand choix de produits rigoureusement sélectionnés qui vous permettront d'agir au quotidien et de consommer de manière responsable et éco-citoyenne : jumelles, nichoirs, mangeoires, livres, objets de décoration, peluches, vêtements, tasses, ... En achetant sur notre site, vous nous aidez à financer nos actions en faveur de la protection des oiseaux et de la faune sauvage.

Découvrez un très large choix sur www.protectiondesoiseaux.be
Paiement facile par Bancontact, carte de crédit, Paypal ou virement bancaire.

TASSES « ROY KIRKHAM »

Cette série de tasses exclusives est produite par le très célèbre fabricant de faïence anglais Roy Kirkham. Elles peuvent être utilisées dans un four à micro-ondes et être lavées au lave-vaisselle. Elles sont emballées dans un joli paquet cadeau. Faites-vous plaisir ou offrez-les à un proche !



« CHOUETTE
HULOTTE »

9,50 € + FRAIS DE PORT



« CHOUETTE
EFFRAIE »

9,50 € + FRAIS DE PORT

« MARTIN-PÊCHEUR
D'EUROPE »

9,50 € + FRAIS DE PORT

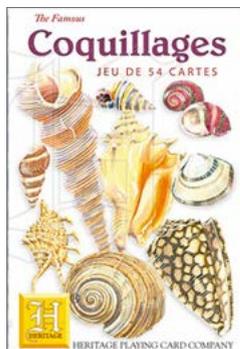


« PAPILLONS »

9,50 € + FRAIS DE PORT

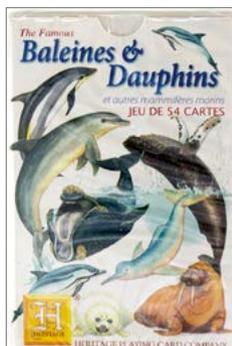


JEU DE CARTES 6 €/PC + FRAIS DE PORT



« COQUILLAGES »

Cette collection étonnante de coquillages internationaux illustre l'immense diversité des structures qui assurent un abri à quelques-unes des formes les plus simples de la vie dans notre monde.

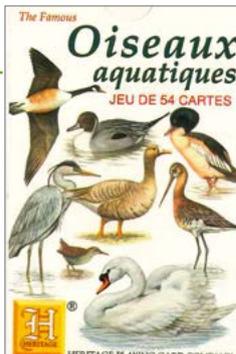


« BALEINES & DAUPHINS »

54 merveilleux animaux: des baleines, dauphins, rorquals, marsouins et autres mammifères marins.

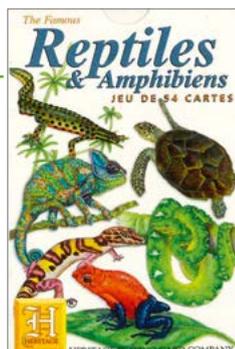
« OISEAUX AQUATIQUES »

Le jeu de cartes comprend différentes espèces d'oiseaux vivant au bord de l'eau.



« REPTILES & AMPHIBIENS »

Chaque animal se voit indiquer sa taille, sa distribution géographique, son nom latin et son nom usuel.



BOUTIQUE VERTE

PORTE-CLÉS 4 €/PC + FRAIS DE PORT



« MÉSANGE BLEUE »

« MOINEAU »



« HIRONDELLE »

« ROUGE-GORGE »

BIC LRBPO

3 € + FRAIS DE PORT

Jolis et pratiques, nos bics vous donneront beaucoup de plaisir. Ils sont décorés de notre emblème fétiche « le rouge gorge » ainsi que de l'adresse de notre site web de la Ligue Royale pour la Protection des oiseaux.



BADGE LRBPO

2 € + FRAIS DE PORT



TASSE LRBPO

8 € + FRAIS DE PORT



TASSE CROH

8 € + FRAIS DE PORT

TEE-SHIRT LRBPO « ROUGE-GORGE »

21 € + FRAIS DE PORT

Disponible en taille S M L XL



Des nichoirs dans la commune de Gembloux

La raréfaction des sites de nidification naturels (arbres creux, trous dans les édifices ou sous les toits...) constitue un obstacle important à la reproduction des oiseaux nicheurs des jardins.

Ludivine Janssens



Ainsi mésanges, grimpeaux et rouges-queues parviennent difficilement à trouver un endroit où faire leur nid.

Pour remédier à cette problématique et contribuer à la protection des oiseaux, la commune de Gembloux, avec la collaboration de la LRBPO, a entrepris, ce printemps, d'installer des nichoirs dans les espaces verts de Gembloux-centre mais bientôt aussi dans les villages de la commune. 16 nichoirs à mésanges, sitelles, troglodytes, ... ont été disposés grâce une équipe de trois personnes, 2 ouvriers communaux et notre chargée de missions, Ludivine Janssens. Nous remercions Luc et Denis pour leur investissement et leur coup de main. La Ligue Royale belge pour la Protection des Oiseaux est heureuse de pouvoir aider les administrations communales dans ce genre de projet où la protection de l'environnement est mise à l'honneur. ●



classes vertes à Jalna

La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5 € par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

ANIMATIONS NATURE

NATURE

La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Aquarelle
- Arbres
- Astronomie
- Biodiversité
- Champignons
- Coins nature
- Découverte d'une réserve
- Insectes
- Mammifères
- Plantes et cuisine sauvage
- Pédofaune

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673

ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles

www.protectiondesoiseaux.be





La nouvelle salle de restaurant de Jalna

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Que ce soit en famille, en groupe, en classe verte, vous êtes les bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes.

L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfices sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !





TARIF 2019 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	49 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	54 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	59 €
Groupe de - de 10 personnes	64 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	25 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	30 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	35 €
Groupe de - de 10 personnes	40 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

Chambre avec salle de bain : supplement 15 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 13 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €

BBQ (en + du repas principal) 12 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

Guide (2 heures), frais de déplacement compris 77 €

ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 77 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

Stop aux démonstrations de rapaces

Ces derniers mois, quatre grandes villes flamandes ont emboité le pas à plusieurs pays européens et ont interdit les spectacles itinérants mettant en scène des oiseaux de proie. Alors que ces envols ne sont déjà plus autorisés dans la capitale bruxelloise, le ciel wallon continue d'accueillir ces dérives qui contreviennent au bien-être animal et au respect de la vie sauvage.

Pauline Legrand

Jadis, la fauconnerie était l'art de dresser des oiseaux de proie afin d'attraper du gibier. Aujourd'hui adaptée à notre époque, cette maîtrise ancestrale classée par l'UNESCO est essentiellement utilisée afin d'effaroucher des

oiseaux qui, en surnombre, occasionnent des nuisances comme aux abords des aéroports. Cependant, certains faussaires n'ont pas hésité à détourner ce savoir-faire et exploitent désormais les rapaces au travers d'activités

STOP AUX SPECTACLES DE RAPACES



Attachés sur un billot toute la journée, est-ce une vie pour les rois des airs ?



La nature dénaturée.

purement lucratives et récréatives, sans quelconque lien avec les enjeux de la fauconnerie. Tel est le cas des spectacles qui exhibent ces oiseaux sauvages lors de marchés médiévaux, de journées portes ouvertes dans les écoles ou encore lors de cérémonies de mariage.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux juge que ces dérives de prétendus « *fauconniers* » contreviennent au bien-être des rapaces et travestissent de manière dangereuse leur nature sauvage intrinsèque. La Ligue invite les communes wallonnes à accompagner le récent vent de progrès initié par Anvers, Gand, Ostende et Saint-Nicolas : **interdisons enfin les spectacles mettant en scène des oiseaux de proie et, a fortiori, lorsqu'il s'agit de l'exhibition d'espèces nocturnes, lors de festivités et d'événements occasionnels ou saisonniers !**

Les arguments

Tout d'abord, ces représentations de rapaces sont une atteinte criante **au bien-être ani-**

mal. Elles transbahutent sur les routes des espèces sauvages et les exhibent à un public bruyant et exubérant. Certains démonstrateurs, plus cruels encore, n'hésitent pas à parader en compagnie de rapaces nocturnes en pleine journée. Avant les spectacles d'envol, les oiseaux sont privés de nourriture afin de motiver leur retour auprès de leur geôlier. En dehors de ces « *moments de liberté* » factices, les rapaces sont tantôt engagés, tantôt attachés.

« C'est une atteinte criante au bien-être animal. »

Par ailleurs, il est légalement approuvé que **les animaux issus d'espèces sauvages** n'ont plus leur place dans les cirques et les expositions itinérantes, depuis 2014 [1]. Cette résolution s'appuie sur la reconnaissance que ces structures ne sont pas à même de



Photo Canal +

Au festival de Cannes, que viennent faire les rapaces dans cette galère? Au centre: Antoine De Caunes.

répondre aux besoins éthologiques de tels animaux. Selon la Ligue, cette vérité devrait aussi s'appliquer aux démonstrations itinérantes employant des oiseaux de proie lors de festivités.

Cette décision a également mis en évidence que l'exploitation d'animaux sauvages, au travers de spectacles, revêt un **rôle éducatif incohérent et obsolète**. Etant captifs, ces « acteurs » à plumes ne peuvent présenter un comportement normal ou naturel. De plus, les documentaires, les plateformes internet et les diverses excursions ornithologiques offrent des alternatives modernes pour s'ouvrir au monde sauvage tout en le respectant davantage. Par exemple, le projet « *Faucon pour tous* » est un bel exemple d'utilisation de

la technologie pour découvrir en HD le cycle de nidification de trois couples de Faucons pèlerins installés à Bruxelles

« C'est un rôle éducatif incohérent et obsolète. »

D'autre part, ces représentations de rapaces véhiculent une **perception erronée et dangereuse** : elles maquillent la nature sauvage d'animaux en celle de compagnons domestiques. Elles sont à l'origine d'achats de rapaces souvent malavisés par les particuliers. Par ailleurs, la détention d'oiseaux de proie

est encore mal encadrée, puisque aucune vérification de l'aptitude des particuliers à manipuler de tels animaux n'est exigée. L'horizon de l'oiseau se limite alors souvent à la vue de ses barreaux.

L'engouement des démonstrateurs et des particuliers pour les rapaces génère également une **pression sur ces espèces**, suite à leur commercialisation et au trafic illégal. Par exemple, en Indonésie, la popularité des hiboux et des chouettes, en tant qu'animaux de compagnie, incite à leur capture en pleine nature. Cet emballement pourrait être lié à la frénésie des adeptes d'Harry Potter et risque de compromettre le statut de conservation de certaines espèces [2].

« *Cela engendre un impact écologique certain* »

Pour terminer, ces envois d'oiseaux de proie sont aussi susceptibles d'engendrer un **impact écologique** certain, en perturbant les oiseaux aux alentours ainsi que le reste de la faune locale. Ce risque étant décuplé lors de l'évasion de ces rapaces.

Notre démarche

La Ligue souhaite sensibiliser les citoyens face à ces dérives exploitant des rapaces. Nous les invitons à découvrir et à apprécier le monde sauvage sans participer à la captivité de ces espèces.

Par ailleurs, face à l'avancée des mentalités en matière d'éthique et de bien-être animal,

nous avons adressé une lettre aux collègues des Bourgmestres et Echevins de chaque commune wallonne afin qu'ils interdisent les démonstrations d'oiseaux de proie et, a fortiori, l'exhibition de rapaces nocturnes lors de festivités et d'événements occasionnels ou saisonniers.

Nous prions également le Conseil wallon du bien-être animal de dresser une liste d'établissements autorisés à la détention de rapaces, et de définir des critères de qualité permettant d'évaluer la capacité des détenteurs à respecter ces animaux. Nous souhaitons aussi que les rapaces soient exclus de la future liste positive spécifiant les espèces d'oiseaux pouvant être détenues par les particuliers. Nous avons fait part de ces recommandations au ministre Di Antonio et nous espérons qu'elles seront prises en considération dans le nouveau code wallon du bien-être animal.

Dans notre prochaine revue, nous vous livrerons les résultats de notre enquête auprès des communes de Wallonie. ●

RÉFÉRENCES

[1] Article 4 de l'Arrêté Royal du 11 février 2014 modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 2005 relatif au bien-être des animaux utilisés dans les cirques et les expositions itinérantes.

[2] Nijman, V., & Nekaris, K. A. I. (2017). The Harry Potter effect : The rise in trade of owls as pets in Java and Bali, Indonesia. *Global Ecology and Conservation*, 11, 84–94. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2017.04.004>



Photos & texte : Damien Hubaut
photographe et ornithologue,
chargé de mission aux Cercles des
Naturalistes de Belgique.

« *La flèche bleue* »

Au bord de la rivière, quand on a la chance de l'apercevoir, on ne voit souvent du martin-pêcheur qu'une flèche bleue pressée volant au ras des flots. On l'entend aussi souvent juste avant qu'il n'arrive, un cri strident et bref caractéristique qui lui permet de se manifester auprès d'éventuels concurrents désireux d'envahir son territoire. Ce son, pour être efficace, doit être plus aigu que les bruits plus graves des flots de la rivière. C'est une espèce très visuelle pour ses semblables et son plumage bleu-saphir du plus bel effet sur nous est en réalité destiné à se faire voir de loin par ses adversaires ou les partenaires de son espèce. Les plumes irisées virent du bleu au vert sous divers angles de lumière.

LA FLÈCHE BLEUE



Le martin-pêcheur est un solitaire, principalement l'hiver. Il chasse tout intrus, adulte ou juvénile, de son territoire. Lorsqu'il se montre menaçant vis-à-vis d'un concurrent, il se dresse sur ses petites pattes rouges, plaque ses plumes au corps et adopte la position du cobra, tête pointée vers le ciel et bec ouvert. C'est un migrateur partiel dont une partie de la population,

principalement celle du nord de l'Europe, migre vers le sud pour échapper à l'hiver rigoureux de ces contrées. Il descend alors jusque sur les côtes rocheuses de la mer. Les nôtres sont plutôt sédentaires, mais les jeunes réalisent de grands déplacements à la recherche d'un territoire et les places sont chères le long des cours d'eau. Une véritable errance. Il faut, non seu-

lement, trouver une rivière aux eaux limpides et riches en oxygène, mais aussi la possibilité de s'installer dans une falaise argileuse ou sableuse au sol meuble relativement haute, abrupte et bien dégagée. Certains martins-pêcheurs n'hésitent d'ailleurs pas à parcourir des kilomètres aller-retour parfois pour trouver en forêt ou dans une carrière un site favorable à leur nidification. C'est d'ailleurs souvent dans des bois humides, un arbre renversé par la tempête et qui a emporté dans ses racines suffisamment de terre qui servira de falaise de nidification. Son territoire s'étend en général sur 2 à 5 kilomètres de rivière selon la richesse de celle-ci en poissons et en sites favorables à la construction de plusieurs nids.

Il a besoin de nombreux perchoirs pour se mettre à l'affût des poissons qu'il attrape en



eau peu profonde, car s'il plonge, il ne dépasse souvent pas plus de 25 cm sous l'eau de peur de se mouiller trop le plumage et de se noyer, ce qui arrive d'ailleurs très souvent aux juvéniles inexpérimentés. Pour surveiller les zones de pêche, il se poste sur les branches au bord de la rivière entre 1 ou 2 mètres et parfois jusqu'à 5 à 6 mètres de haut. Il peut également faire du vol sur place si ses proies sont inaccessibles depuis un perchoir. Il a une excellente vue. Il capture des poissons d'une taille comprise entre 2 et 10 cm. Mais il attrape aussi volontiers des larves d'insectes aquatiques (libellules, demoiselles, sialis ou phryganes), des punaises d'eau (notonectes, naucores et geris) des petites grenouilles, des tritons dans les mares et les étangs et même des écrevisses. Par jour, il mange la moitié de son propre poids et comme les rapaces, il produit de petites pelotes de régurgitation contenant les arêtes et les écailles de poissons, mais aussi les chitines d'insectes. Elles sont très fragiles et sont difficiles à trouver, car emportées par le courant au pied des perchoirs où l'oiseau se repose.



En dehors de la pêche, le martin-pêcheur prend pas mal de temps à faire sa toilette pour lisser et mettre ses plumes en place et les graisser. Il doit rester imperméable le plus possible lorsqu'il plonge et ne pas se refroidir, surtout l'hiver.

Il doit craindre des ennemis comme l'épervier ou le faucon qui peuvent le surprendre ou bien d'autres comme certains mammifères, les belettes et les hermines, qui fouillent volontiers la galerie de son nid creusé dans la falaise, mais aussi les serpents comme la couleuvre à collier. Il doit craindre aussi les terrassements des renards et des blaireaux, si d'aventure il place

son nid trop près du sommet de la falaise. C'est la raison pour laquelle le nid se situe souvent au trois-quarts de la hauteur de la falaise, pour éviter les crues subites de la rivière, et 50 cm sous le sommet pour éviter l'accès des prédateurs terrestres. Le nid se reconnaît à l'inclinaison ascendante du couloir qui mène en ligne droite à la chambre d'incubation située à 50, voire 90 centimètres de profondeur ou plus. Le diamètre du tunnel est de 6 à 6,5 cm et épouse la taille du corps de notre petit pêcheur, gros comme un moineau, mais dont le bec serait énorme. La chambre d'incubation fait en général une 15aine de cm de large et de profondeur et sur une 12aine de cm de haut.



Le martin-pêcheur commence à parader chez nous début mars, et dès la mi-mars la construction du nid peut commencer. Une fois la galerie et la chambre d'incubation creusées par les deux partenaires, la femelle accepte les offrandes du mâle et les accouplements ont lieu durant la période de la ponte qui dure 7 jours. En effet, la femelle pond invariablement 7 œufs blancs à chaque nichée. Avant de les couvrir, le martin-pêcheur attend que la ponte soit complète afin que les poussins naissent tous en même temps. L'incubation dure en général 20 jours pendant laquelle les deux adultes se





relayent pour couvrir. Les jeunes qui naissent, nus et aveugles, au fond du nid ne commencent à s'emplumer que vers le quinzième jour. Les deux adultes les nourrissent à tour de rôle. L'adulte présente aux jeunes les proies la tête la première, pour éviter à ceux-ci de se blesser

le tube digestif avec les écailles ou les arêtes à contresens. Les jeunes se tiennent tour à tour à l'entrée de la chambre du nid de sorte qu'ils tournent comme un carrousel et que chacun reçoive à son tour la nourriture.



La femelle disparaît le onzième jour, lorsque les jeunes sont capables de réguler leur température interne et n'ont plus besoin d'être réchauffés par un adulte. Seul le mâle poursuit le nourrissage. Pendant ce temps-là, la femelle entame une seconde ponte composée à nouveau de 7 œufs. Elle va les couvrir et sera bientôt rejointe par le mâle qui a fort à faire pour nourrir la femelle au nid et les jeunes de la première nichée. Il fait ainsi plus de 50 rotations par jour pour nourrir ces grands jeunes et fait en sorte de pêcher de grands poissons pour éviter les trop longs déplacements. Il doit penser à se nourrir aussi. Il vient très régulièrement au nid le matin, toutes les demies heures, voire toutes les heures si la pêche est mauvaise. Les nourrissages s'espacent en milieu de journée pour reprendre de plus belle en milieu d'après-midi jusqu'au soir. Lorsque les juvéniles quittent enfin le nid au bout d'un mois - on les reconnaît à la couleur roux-orange de la poitrine et du ventre qui est plus terne, à leurs pattes sombres au lieu de rouge corail



Fin juin, les jeunes de la deuxième nichée sortent du nid, et le mâle les pousse hors de son territoire au bout de quelques jours pour aller s'occuper de la troisième nichée qui, si tout se passe bien, sortira début août.

C'est précisément à cette période que, un peu par hasard, Romain De Jaegere et moi-même organisons un stage « *affût photo* » au bord du Viroin à Vierves pour photographier les hôtes de la rivière. Lors des préparatifs du stage photo, nous assistons aux nourrissages des jeunes martins par les deux adultes. Ils sont sortis du nid tout récemment. Les adultes viennent les

chez les adultes et à l'extrémité du bec pointé de blanc - ils doivent rapidement se débrouiller car, au bout de 4 jours le mâle va les chasser de son territoire pour se consacrer uniquement à la seconde nichée, qui va bientôt éclore dans un autre nid non loin du premier. Les jeunes sont très surpris par ce revirement de situation et comprennent vite qu'il faut faire profil bas et évacuer les lieux. On les retrouve en amont ou en aval du territoire du couple et ils sont repérables à leurs cris plus brefs et plus secs que ceux des adultes. Lorsque les jeunes de la deuxième nichée viennent à éclore, la procédure est toujours la même. La femelle les abandonne au bout d'une dizaine de jours, lorsqu'ils sont autonomes pour contrôler leur température corporelle, et le mâle recommence son rythme infernal de pêches et de nourrissages. Lorsqu'il arrive dans la galerie, il nourrit les jeunes à l'entrée de la chambre et rebrousse chemin, à reculons, dans la pente couverte des déjections des jeunes. En effet, ceux-ci, à chaque nourrissage, avalent le poisson et évacuent immédiatement une projection de fiente dans l'axe du couloir d'où provient la lumière du jour. L'entrée du nid devient rapidement un cloaque nauséabond et c'est le propre, si j'ose dire, des espèces les plus colorées de notre avifaune (huppe, rollier, guêpier...). Étonnant !





alimenter régulièrement en poissons et, souvent, les jeunes les poursuivent pour quémander et disparaissent de notre vue. Ils reviennent cependant plusieurs fois par jour sur les mêmes perchoirs installés à leur intention.

Mais, lors de la semaine du stage quelques jours plus tard, les stagiaires-photographes ont la chance d'assister à un événement spectaculaire. Nous sommes donc à la mi-août : les adultes ont subitement un comportement qui nous apparaît très curieux et spectaculaire, vis-à-vis de leurs trois jeunes, pendant quelques jours. Le mâle ou la femelle arrivent à grande vitesse sur eux en lançant des cris plus longs que d'habitude et font mine de les toucher en plein vol. Si cela ne suffit pas, ils arrivent sur le perchoir et ouvrent les ailes en bouclier et les menacent avec force cris aigus, comme pour les effrayer. Soudain, ils se précipitent vers leurs jeunes et passent à quelques



centimètres d'eux en plein vol, en les frôlant ; on peut décrypter ce comportement grâce aux prises de vue en rafale qui permettent d'observer qu'au tout dernier instant, l'adulte passe à côté du jeune martin-pêcheur et ne le touche pas. Les juvéniles s'inclinent vers le perchoir pour esquisser l'attaque, mais à chaque fois, l'adulte revient à la charge et s'arrête à quelques dizaines de centimètres d'eux, ailes ouvertes, en se balançant





sur le perchoir. C'est une véritable posture qu'il prend. Devant la violence des attaques répétées, les jeunes s'enfuient, poursuivis par la femelle ou le mâle. C'est le moment du sevrage qui indique aux jeunes qu'il est temps de partir du territoire du couple pour apprendre leur autonomie.

Cachés dans l'affût avec nos appareils-photos à trois mètres de la scène, nous utilisons, pour ne rien perdre de la situation, un objectif le plus lumineux possible : une petite ouverture (f/4) de diaphragme et surtout une vitesse d'obturation élevée (1/4000^{ème} de seconde), autorisée à ce moment-là par un soleil radieux. La lumière est idéale et plusieurs stagiaires, installés dans les 3 affûts, auront la chance de capturer ces instantanées avec des bonheurs divers, la difficulté étant de cadrer les deux oiseaux dans le champ de l'objectif, tout en maintenant la mise au point correcte sur les oiseaux et non sur le fond. En mettant le capteur de mise au point sur le ju-

vénile prostré sur le perchoir, nous parvenons à prendre ces attitudes magnifiques, même si tout va très vite. Les scènes de ménage ont duré, exactement, une 10aine de secondes chacune, comme l'attestent les données techniques de la séquence photographiée.

Beaucoup de jeunes inexpérimentés meurent de faim à cette période de sevrage et des 7 jeunes sortis fraîchement du nid, il ne restera bientôt que 3 ou 4 juvéniles capables de se débrouiller seuls à distance du territoire des parents.

Notre couple de martins-pêcheurs aura donc assuré 3 nichées de 7 jeunes, et certains individus, sous nos latitudes, sont parfois capables de nicher une quatrième fois. Certains « *super* » mâles se permettent même le luxe de nicher simultanément avec deux femelles. Celles-ci sont matures dès l'âge de 7 mois, ce qui est aussi remarquable à signaler. Cela permet à l'espèce de

refaire ses effectifs après un hiver rigoureux qui aura vu disparaître 80% de la population sédentaire, si le gel a perduré trop longtemps.

Cet oiseau reste décidément un peu insaisissable pour beaucoup d'entre nous, mais quand il nous arrive d'avoir la chance de les observer dans ces conditions, nous n'espérons qu'une seule chose : revivre cela lors d'une prochaine saison de nidification en espérant que l'hiver ne soit pas trop rude. ●

Remerciements :

Ma reconnaissance va d'abord à Léon Woué pour les projets de stages et de leçons de nature qu'il me permet de mener depuis tant d'années au sein des Cercles des Naturalistes de Belgique et notamment ceux liés à la photographie naturaliste et l'ornithologie. Merci aussi à Roland Libois, qui a largement documenté les deux numéros de « *La Hulotte* » dont je me suis inspiré et avec qui j'ai eu la chance de collabo-

rer sur cette espèce, par mes photographies, il y a déjà plus de 25 ans. Merci aussi à tous les stagiaires enthousiastes et à mon collègue Romain De Jaegere qui m'aide pour la mise au point de ce stage spécial « *affût* » et qui a relu cet article. Qu'il me soit aussi permis de remercier tout le personnel du Centre Marie-Victorin, qui œuvre au confort de nos stagiaires et à la réalisation de ces stages particulièrement agréables à encadrer dans d'aussi excellentes conditions.

BIBLIOGRAPHIE

- Géroutet P. (1980) – Les passereaux : tome 1 : Du coucou aux corvidés : 49-56 Delachaux & Niestlé
- Déom P. (2013) – L'oiseau des glaces et Super Martin ! *La Hulotte* n° 99 et 100.
- Paul J-P., Perrot J. & Staehli A. (2014) – L'oiseau turquoise : *La Salamandre* n°223 : 20-45.



Au jardin sauvage: Les arbres et les oiseaux (7)

Favoriser la nidification.

Dans l'article n° 4, nous indiquions quelles sont les espèces d'arbres qui apportent de la nourriture aux oiseaux. Les arbres servent aussi de refuge ou de site de nidification, surtout s'ils sont âgés et bien fournis, comme les Hêtres, les Aubépines, les Sureaux, les Charmes, les Erables, le Houx ou le Lierre grimpant.

Jean-Claude Beaumont

Si les arbres que vous possédez sont jeunes et encore peu touffus, on peut créer dans ceux-ci des conditions plus favorables à la nidification.

Tailler une branche pour qu'avec la pousse des bourgeons, elle forme des fourches. Pour ce faire, il faut cisailier le rameau de l'année (bien droit et élancé) juste au-dessus des bourgeons dormants (bien visibles), du bois de l'année précédente (bois de deux ans), comme montré dans la figure A. Recommencer l'année sui-

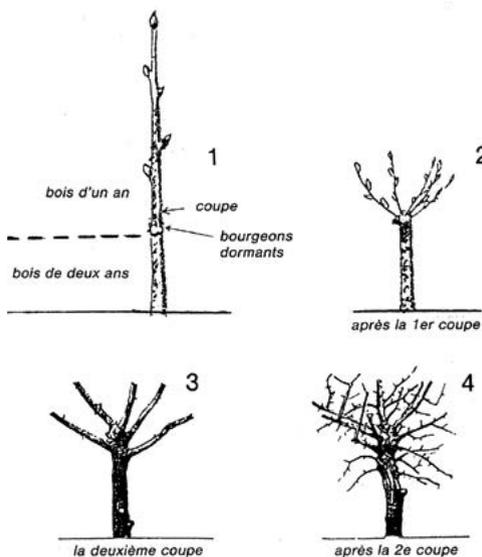


Figure A: taille favorisant la nidification.

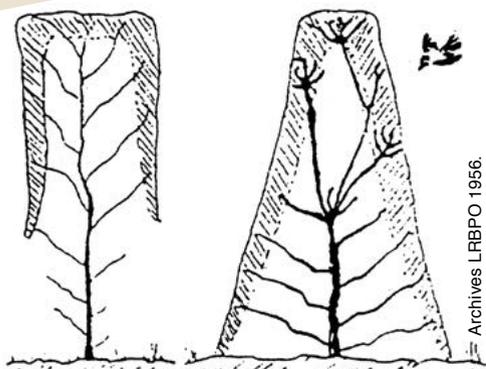


Voici le résultat, après plusieurs années de tailles successives, d'un érable champêtre (*Acer campestre*). Un merle y a niché l'année passée.

Dessins 1 et 2: Pierre Surliat — dessin 3 et 4: Archives LRBPO 1924.

vante et puis celle d'après pour obtenir un fouillis de branches propice à la nidification.

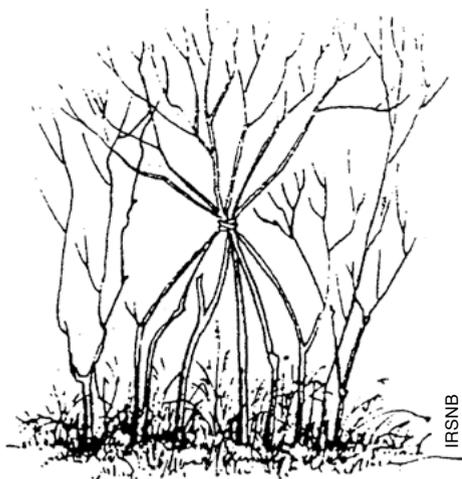
La façon de tailler une haie a également de l'importance pour accueillir les nids des oiseaux comme le montre la figure D.



Archives LRBPO 1956.

Figure D: la façon de tailler la haie de droite favorise l'implantation des nids.

On peut aussi lier ensemble, avec du raphia ou de la ficelle de chanvre (mais pas de fil de fer), trois rameaux souples du même arbre ou d'arbres différents plantés côte à côte. Voir la figure B. Dans les deux cas, les fourches ainsi formées seront propices à l'édification de nids.



IRSNB

Figure B.

On peut aussi couper carrément le tronc, par exemple d'un saule ou d'un frêne, à une hauteur de 1 m 50. C'est la taille en têtard. Les rejets formeront une sorte de corbeille où les espèces nicheront et trouveront une accueil discret pour leur reproduction.

Des branches de Genêts, disposées sous la ramification des branches d'un arbre, peuvent également donner des résultats intéressants. Il suffit de couper un rameau de Genêt, de plus ou moins un mètre de long, et de lier le bas de la branche sur le tronc la tête en bas, puis la retourner et fixer la tête (pointe du rameau) au-dessus de la première fixation comme l'indique la figure C. Ligaturer à l'aide d'une ficelle de chanvre, du raphia, ou du caoutchouc. Ce système est à refixer ou à remplacer chaque année à cause de la croissance de l'arbre. Il sera dirigé vers l'est. Pour protéger des chats ce site de nidification, il est préférable d'entourer le tronc d'un grillage en forme d'entonnoir dirigé vers le bas, décrit dans la rubrique suivante.

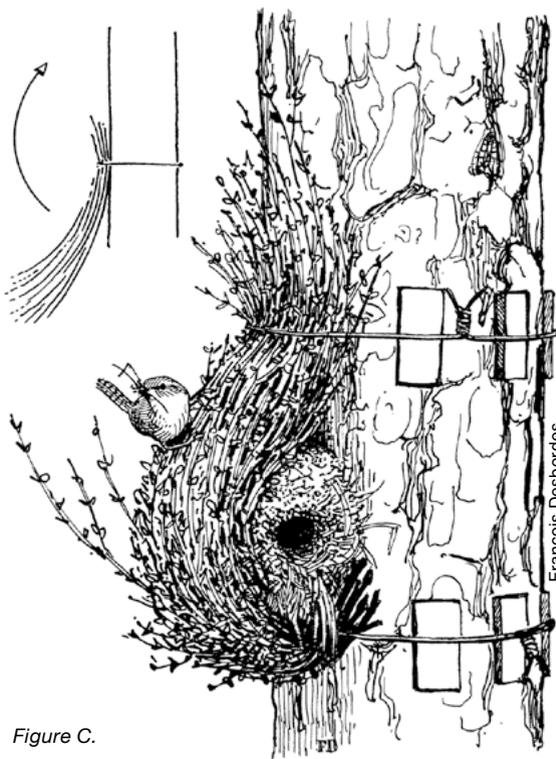


Figure C.

Ces systèmes ne seront pas efficaces à 100 %. Le but est d'offrir le plus de possibilités de nidification . On propose et l'oiseau dispose. ●

François Desbordes

Au jardin sauvage: Les arbres et les oiseaux (8)

Les nichoirs artificiels.

L'arbre est aussi un magnifique support pour les nichoirs artificiels. Nous vous livrons ci-dessous deux modèles de nichoirs, l'un pour oiseaux cavernicoles et l'autre pour semi-cavernicoles, ainsi que la manière de les placer.

Jean-Claude Beaumont

Le nichoir pour cavernicoles (figures A et B) est destiné surtout aux Mésanges (bleues, charbonnières, nonettes...), Troglodytes, Sittelles etc. Il est construit en bois de sapin ou en peuplier (pas d'aggloméré de bois, contre-plaqué, triplex ou autres), bois brut non raboté, non peint, non traité, en planches de 2 cm d'épaisseur. Il aura la forme d'une boîte aux lettres avec le trou d'envol situé sur la face, dans la partie supérieure. Inutile d'y placer un perchoir

qui n'est d'aucune utilité pour l'oiseau et qui favoriserait la prédation. Ce trou sera rond, de 28 à 32 mm de diamètre pour les Mésanges ; de 34 mm pour les Sittelles et de 45 mm pour les Etourneaux. Le volume intérieur sera à base carrée de 10 ou 13 cm de côté et 25 à 30 cm de haut. Le couvercle (le toit) ou la face sera amovible – avec charnières et crochet – pour le nettoyage. L'assemblage se fera avec des clous, des vis, mais pas de colle.

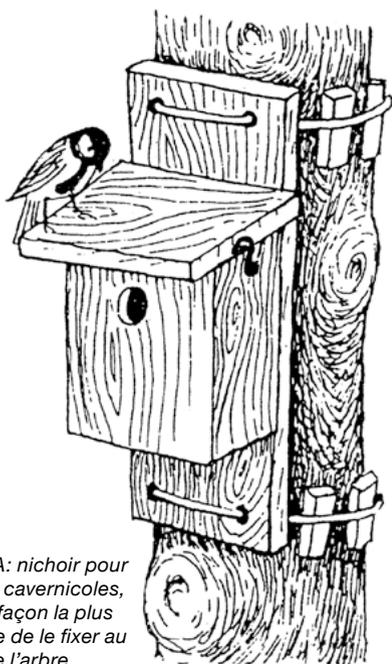


Figure A: nichoir pour oiseaux cavernicoles, avec la façon la plus correcte de le fixer au tronc de l'arbre.

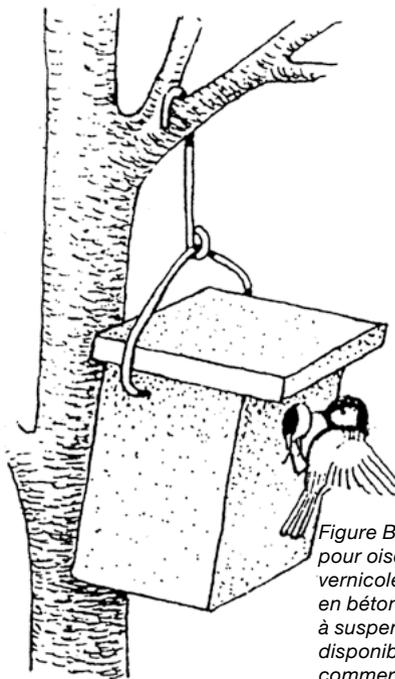


Figure B: nichoir pour oiseaux cavernicoles. Nichoir en béton de bois à suspendre et disponible dans le commerce.

Le nichoir pour oiseaux semi-cavernicoles, appelé aussi nichoir à balcon (figure C), est destiné aux Rouges-gorges, Gobe-mouches, Bergeronnettes... Il présentera les mêmes caractéristiques (bois, dimensions, assemblage ...) que celui décrit ci-dessus, mais l'ouverture sera rectangulaire et occupera toute la moitié ou le tiers supérieur de la face du nichoir.

rayons du soleil puissent le réchauffer. Il sera fixé à l'aide d'un fil de fer plastifié vert. Celui-ci entourera le tronc de l'arbre, avec quelques blochets de calage en bois mort, afin d'éviter d'abîmer l'arbre et lui permettre de grossir (voir figure A). La distance entre les nichoirs sera de 5 à 10 mètres. Le nettoyage s'effectuera une fois l'an, en automne.

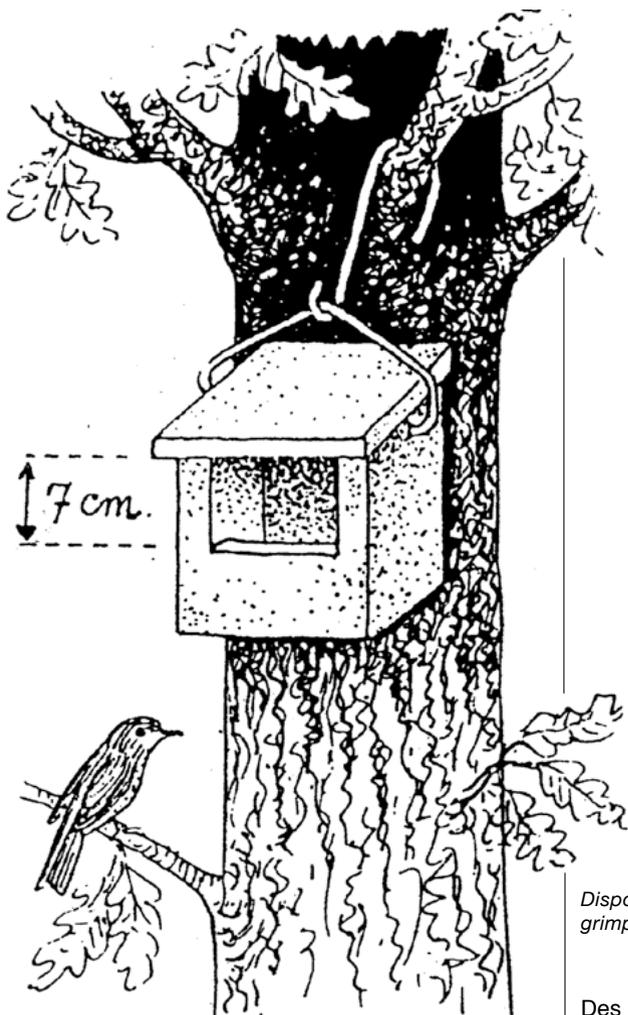
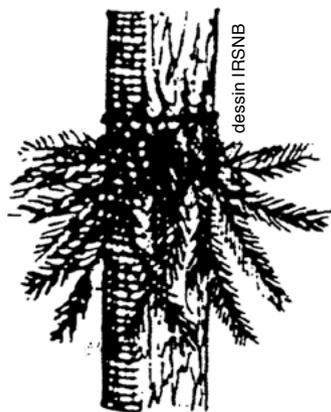


Figure C: nichoir pour oiseaux semi-cavernicoles. Ici en béton de bois.

Les nichoirs seront posés entre 2,5 et 6m de hauteur (pour éviter les curieux et les prédateurs), orientés à l'est pour que les premiers



Dispositifs conçus pour empêcher les chats de grimper aux arbres où il y a des nids.

Des nichoirs prêts à poser peuvent être obtenus à la boutique verte de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, 43, rue de Veeweyde, 1070 Bruxelles. Tél. : 02 521 28 50. Commandez en deux clics sur notre site e-commerce : www.protectiondesoiseaux.be ●

Quand l'hirondelle fait son nid, préservons son abri !

En Belgique, notre patrimoine naturel comprend trois espèces d'hirondelles. Elles sont intégralement protégées par le législateur. Or, chaque année, les associations environnementales (Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et Bruxelles Nature) ainsi que l'unité anti-braconnage (UAB) recensent un nombre important d'alertes relatant la destruction intentionnelle et illégale de nids.

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Au retour des beaux jours, trois espèces d'hirondelles, à savoir l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique et l'hirondelle de rivage, remontent de l'Afrique vers l'Europe afin de se reproduire dans nos régions. Malheureusement, ces colonies migratrices affichent un dé-

clin depuis près de 30 ans suite, entre autres, à la destruction intentionnelle de leurs nids.

Dans le courant du mois de mai 2018, un nouveau signalement de volonté de destruction de nids d'hirondelles par des locataires et pro-



Hirondelles rustiques.



Hugue Fanal

Hirondelles de fenêtre.

préaires d'immeubles a été observé à Braine l'Alleud. Des situations similaires ont été évoquées à Welkenraedt, Namur, Martelange et Jodoigne.

Ignorant le cadre légal protégeant ces oiseaux et leurs nids, ces actes hors-la-loi sont souvent motivés par les salissures qui tachent les trottoirs et les façades. De même, des travaux de rénovation irréfléchis sont fréquemment à l'origine de ces destructions. Or, la démolition des nids d'hirondelles, a fortiori en période de nidification, est interdite et passible de poursuites judiciaires [1].

Pourtant, le suivi de plusieurs mesures permet de respecter une cohabitation harmonieuse avec ces oiseaux. Par exemple, la réalisation de travaux, sur une façade colonisée par des hirondelles, devrait être programmée en dehors de la période de nidification qui s'étale d'avril à septembre. Si toutefois des nids ve-

naient à être détruits, leur remplacement par des structures artificielles devrait être entrepris afin d'assurer la réinstallation des oiseaux au printemps suivant.

En présence d'hirondelles, la mise en place d'une planchette sous les nids est également conseillée : bien positionnée, cette structure protégera la façade et le trottoir des déjections.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux et Bruxelles Nature espèrent que ces conseils inciteront chacun à adopter un comportement adéquat afin de préserver ces oiseaux. ●

RÉFÉRENCES

[1] Article 2 de la Loi du 12 juillet 1973 de la Conservation de la Nature tel qu'inséré par le décret du 6 décembre 200.

Cohabitation des communes avec le monde sauvage

La Ligue de Protection des Oiseaux propose 6 engagements électoraux

Depuis 96 ans, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux milite pour améliorer le cadre légal protégeant la faune sauvage et son habitat. Etant à la fois active sur le terrain et à l'écoute de l'inquiétude des citoyens, la Ligue déplore la situation dramatique dans laquelle se trouve la faune de nos régions.

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Le bien-être de notre société et des animaux sauvages dépend de notre capacité à faire cohabiter nos deux mondes. Ce défi constitue à présent un impératif. L'avis et les conseils des associations environnementales et des organismes de recherches doivent, dès à présent, être pris en considération et faire l'objet d'actions concrètes initiées par le niveau de gestion le plus proche du citoyen : les communes.

Forte de son expérience, la Ligue énonce aujourd'hui 6 objectifs environnementaux qui devraient entrer dans le programme d'actions des futurs candidats aux élections communales d'octobre 2018.

1. Reloger la biodiversité

De nombreux animaux sauvages, cohabitent avec l'Homme, peuplent nos villes et villages. Cependant, l'évolution de la structure et de l'aménagement de nos lieux de vie a mené à la disparition de nombreux habitats. Aujourd'hui, les espèces font face à une crise du logement sans précédent (e.g. chauve-souris, chouette effraie, hirondelle, martinet, moineau).

Pour pallier cette problématique et maintenir la biodiversité dans nos villes et villages, l'installation de nichoirs au niveau des bâtiments et des espaces publics doit faire partie de la politique d'aménagement communal (e.g. hirondelles,



martinets, moineaux). De même, l'accès aux combles et clochers d'églises et autres grands bâtiments privés et publics doit être facilité pour permettre l'installation d'animaux tels que les chauves-souris, la chouette effraie, etc.

Revégétaliser le tissu urbain et ses alentours est également une nécessité pour préserver les zones refuges et le maillage écologique. Cet objectif peut être accompli par la plantation de haies le long des routes et des champs, l'installation de vergers hautes tiges, l'aménagement de zones refuges, le semis de bandes fleuries, etc. L'entretien des saules têtards constitue également une action pertinente puisqu'elle permet le maintien des anfractuosités prisées par la chouette chevêche.

2. Respecter la période de nidification

A chaque printemps, les centres de revalidation pour la faune sauvage accueillent un nombre alarmant de jeunes oiseaux, expropriés de leurs nids à la suite de travaux d'élagage, d'abattage ou même de taille de haie. La réalisation de ces travaux d'entretien, lors de la période de nidification, nuit gravement aux couvées en détruisant leur support ou en délogeant les parents, effrayés par le bruit.

Actuellement, l'élagage et l'abattage d'arbres avec des engins motorisés sont interdits du 1^{er} avril au 15 août en région bruxelloise [1]. En Wallonie, l'instauration d'un tel règlement est laissée au bon vouloir des communes, alors que la perturbation et la destruction intentionnelle d'oiseaux sauvages, de leurs nids ou de leurs œufs durant la période de reproduction restent bel et bien proscrites par la loi [2].

Ainsi, la mise en place d'un règlement communal interdisant les travaux d'entretien dans les jardins (i.e. élagage, abattage et taille), les espaces publics et les dépendances vertes en période de



Serge Sobri

nidification représente une urgence absolue. Ce règlement doit s'appliquer tant aux services communaux qu'aux particuliers et entreprises. Dans l'idéal, la protection des oiseaux, sur l'ensemble du territoire, nécessite une ratification collective harmonisant la situation à l'échelle des 262 communes Wallonnes.

3. Gérer de manière cohérente et éthique les populations d'animaux sauvages

Le nourrissage, volontaire et involontaire, d'animaux sauvages favorise la surpopulation de certaines espèces (e.g. pigeons, renards, rats, sangliers). Ce déséquilibre engendre des nuisances pour l'Homme et son environnement et incite les communes à réguler les populations par des programmes choquants de capture/euthanasie et de chasse. En plus d'être incohérents et inefficaces sur le long terme, ces plans d'actions représentent une atteinte criante au respect de la vie animale.

Face à cette situation intolérable, il devient urgent, pour les communes, de mettre en place une politique d'interdiction et une stratégie de



communication pour enrayer ce nourrissage, dans les espaces et lieux publics, y compris les parcs et bois communaux. Certaines exceptions peuvent cependant exister, notamment pour les oiseaux aux mangeoires en hiver, avec de la nourriture adéquate.

Afin d'être menée à bien, cette mission doit être confiée à un échevin ayant comme responsabilité principale de veiller au respect du bien-être des animaux. Par ailleurs, cette fonction est déjà instaurée dans plus de 170 communes.

4. Interdire l'exploitation d'espèces sauvages lors de festivités et autres événements

Ces derniers mois, Anvers, Gand, Ostende et Saint-Nicolas ainsi que quelques communes wallonnes ont emboîté le pas à plusieurs pays en interdisant les spectacles mettant en scène des rapaces. Chaque commune wallonne doit suivre ce mouvement en interdisant de manière unanime les démonstrations itinérantes d'oiseaux de proie et autres animaux sauvages.

Une telle prise de position permettra de mettre fin à des pratiques cruelles (e.g. transports fréquents et longs, attache des animaux, exhibitions de rapaces nocturnes en pleine journée, privation

de nourriture pour le bon déroulement du spectacle, etc.). L'exploitation de rapaces ou autres animaux, lors de marchés médiévaux, de journées portes ouvertes ou encore lors de cérémonies de mariage s'oppose aux besoins et instincts de ces animaux.

Par ailleurs, l'objectif prétendument éducatif de ces activités est aujourd'hui incohérent et obsolète. En guise d'alternative, nous suggérons aux communes de mettre en place des excursions naturalistes ou des projets tels que « *Faucons pour tous* » afin d'inviter les citoyens à s'ouvrir au monde sauvage de manière plus respectueuse.

5. Limiter la pollution lumineuse

La croissance considérable de l'éclairage artificiel, au sein et aux abords de nos villes, engendre une pollution lumineuse sans précédent. Cette présence anormale ou gênante de lumière artificielle, dans l'environnement nocturne, a des conséquences néfastes sur les écosystèmes et les espèces qui en dépendent. Par exemple, les oiseaux migrateurs ainsi que les insectes, attirés par cette lumière, sont désorientés de leur course et déviés vers une destination qui leur est fatale. Cette pollution effraie également les petits mammifères nocturnes au point de limiter leur déplacement et leurs activités de recherche de nourriture. Encore plus

inquiétant, ce phénomène affecte les populations de pollinisateurs nocturnes (e.g. papillons de nuit, chauves-souris) [3,4].

La LRBPO demande aux communes de mettre en œuvre un plan de réduction de l'éclairage public, au bénéfice tant des citoyens que des animaux. En priorité, les zones naturelles, ou celles ne nécessitant pas d'éclairage, doivent être prémunies au maximum de tout rayonnement lumineux artificiel. Ces espaces constituent des zones refuges essentielles et vitales pour les animaux nocturnes. Limiter l'intensité des éclairages, ou en maîtriser l'orientation et l'étalement du faisceau, permettrait également de réduire l'éclairage du ciel et de la surface au sol. Il est aussi possible d'éteindre automatiquement l'éclairage des édifices publics, des immeubles de bureaux, des voiries communales, régionales, autoroutes à partir d'une certaine heure. Il s'agit de solutions évidentes et efficaces conservant le confort ou le sentiment de sécurité lié à l'éclairage public [5].

6. Inviter la communauté à participer à la politique environnementale locale

L'intégration des habitants, petits et grands, et des collectivités, dans des projets environnementaux locaux, est une mesure clef pour les sensibiliser durablement à la nature tout en travaillant main dans la main à sa protection. L'élaboration d'un plan communal de développement de la nature (PCDN) invite à cette coopération essentielle !

Ainsi, les communes doivent réunir les acteurs locaux (e.g. citoyens, institutions, secteurs touristiques, naturalistes, agriculteurs, forestiers, écoles, etc.) et initier des collaborations afin de mettre en place des projets éducatifs et participatifs sensibilisant à la nature. De nombreux projets peuvent y parvenir : balades naturalistes et thématiques, gestion participative de ressources locales collectives (e.g. réserves naturelles, créations de mares, potagers collectifs, ruchers col-

lectifs, vergers collectifs, etc.), recensement participatif de la biodiversité (e.g. « devinez qui vient manger au jardin », SOC-WALL, etc.), etc. La Ligue et d'autres associations naturalistes peuvent vous aider à mettre au point ces projets. En plus de bénéficier de la motivation de chacun des collaborateurs du PCDN, les communes pourront également s'aider de subventions accordées par le Service Public de Wallonie. 92 Communes wallonnes ont déjà sauté le pas. ●

RÉFÉRENCES

[1] L'article 68, alinéa 7 de l'Ordonnance du 1^{er} Mars 2012 relative à l'environnement indique : « *Il est interdit de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1^{er} avril et le 15 août;* »

[2] L'article 2, alinéa 2 et 3 du paragraphe 2 de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 indique : « *2° il est interdit de perturber intentionnellement les oiseaux, notamment durant la période de reproduction et de dépendance* », « *3° il est interdit de détruire, d'endommager ou de perturber intentionnellement, d'enlever ou de ramasser leurs œufs ou nids, de tirer dans les nids,* »

[3] Rich, C. & Longcore, T., eds (2006) Ecological Consequences of Artificial Night Lighting, Island Press.

[4] Hölker, F., Wolter, C., Perkin, E. K., & Tockner, K. (2010). Light pollution as a biodiversity threat. *Trends in Ecology and Evolution*, 25 (12), 681–682.

[4] Gaston, K. J., Davies, T. W., Bennie, J., & Hopkins, J. (2012). Reducing the ecological consequences of night-time light pollution : Options and developments . *Journal of Applied Ecology*, 49 (6) , 1256–1266.

Résultat du concours photos « Les Oiseaux en hiver »

146 photos ont candidaté pour le 6^{ème} concours photos international de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

Les 30 photos exposées lors des portes ouvertes ont obtenu un grand succès. Sur 80 participants, quatre ont été récompensés par notre

CONCOURS PHOTOS



PRIX DU JURY
Raymond Widawski



**PRIX DE LA
LRBPO**
Eric Dereydt

association, le weekend du 12 & 13 mai 2018 lors des portes ouvertes.

Raymond Widawski a obtenu le prix du Jury avec sa Sittelle torcheport. Le prix de la LRBPO a été décerné à Eric Dereydt, grâce à son étonnante photo « *Flexibilité* » où un Jaseur boréal est suspendu. Jeanne Gillot âgée de 13 ans a

obtenu, quant à elle, le prix des moins de 18 ans pour son cliché « *Même pas froid* ». Et enfin, Fabienne Dierge a reçu le prix du public avec son rouge-gorge, grâce à 62 votes sur 257.

Nous remercions tous les participants à cette 6^{ème} édition et espérons que le thème de l'année prochaine vous inspirera. ●



**PRIX DES MOINS
DE 18 ANS**

Jeanne Gillot



PRIX DU PUBLIC

Fabienne Dierge



Vos dons font la **Différence !**

Aidez-nous à les aider !

Les soigner dans nos Centres de Revalidation

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons en 3 clics sur www.protectiondesoiseaux.be
par Bancontact, carte de crédit, Paypal ou par virement sur le compte
CCP BE43 0000 2965 3001 de la LRBPO,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant :
« Don Centres de Revalidation » .



Jean-Claude Beaumont

De nombreux visiteurs ont poussé la porte du centre de révalidation afin de se rendre compte du travail de nos admirables bénévoles

Portes Ouvertes 2018

Les portes ouvertes 2018 de la Ligue ont été une réussite!

La Ligue et toute l'équipe de bénévoles vous remercient pour votre participation enthousiaste à cet évènement.

Ludivine Janssens

Le concours photos et le concours « *Mon oiseau imaginaire* » a également remporté un vif succès.

Environ 750 personnes ont pu découvrir les actions de la Ligue et de son centre de re-

validation lors de ces journées portes ouvertes! C'était l'occasion d'échanger, avec toute notre équipe, sur les défis auxquels font face tous les jours des dizaines de bénévoles, le tout dans une ambiance bon enfant. ●



Jean-Claude Beaumont

Des stands diversifiés: Martinets sans frontières, Bruxelles environnement et Value bugs étant présents lors de nos portes ouvertes.



Jean-Claude Beaumont

Pendant les journées portes ouvertes : le nourrissage continue

Une matinée agitée

En cette matinée du 7 mars 2018, j'arrive à 9h, comme chaque semaine pour quelques heures, en compagnie de nos « *invalides* » en tout genre. Des bottes, des gants, un bref état des lieux et c'est parti pour le 2^{ème} couloir. Vu le nombre de pensionnaires, ça ne devrait pas trop tarder, et pourtant...

Zoé Duvivier

Je viens à peine de m'emparer du matériel de récurage, que j'entends le pigeonneau d'à côté me rappeler que c'est l'heure du déjeuner. Ok, toi d'abord. Le gosier bien gonflé, je remets ce petit être à peine emplumé dans sa pouponnière. Retour à nos moutons (ou plutôt à mon goéland).

En plein nettoyage des murs, du sol et tout ce qui va avec, la sonnette retentit. Encore un pigeonneau tombé du nid en ce mois hivernal ! N'est-il pas un peu tôt pour pondre ? Quelques minutes plus tard, l'enclos du goéland brille de mille feux et je m'apprête à lui laisser retrouver les lieux.



mizy123

On re-sonne. Surprise! Un convoi de policiers et pompiers escorte, non pas un oiseau, ni un reptile, ni un renard... Mais un wallaby! Qu'allons-nous faire avec un petit kangourou faisant des bonds jusqu'à 1 mètre 80 de haut et 7 mètres de long? Et que fait un tel animal, sans puce, gambadant dans les environs de Bruxelles?

Après quelques instants de panique face à cette situation plutôt inopinée, changement de programme: l'animal sera conduit vers un endroit ayant les infrastructures adéquates.

Je retourne dans mon couloir dans l'espoir de pouvoir achever celui-ci dans la matinée. Finalement, je réussis à m'occuper des pensionnaires suivants plus ou moins dans le calme... Jusqu'à ce qu'on re-re-sonne. Cette fois, il

s'agit d'un hérisson trouvé dans le fond d'un jardin. Un animal nocturne, aperçu en plein jour, pendant la période d'hibernation, qu'est-ce qui cloche?

Ceci clôture ma matinée au centre de réhabilitation de la faune sauvage de Bruxelles. Un conseil pour les «*futur(e)s*» bénévoles: soyez prêt(e)s à tout en venant travailler ici! En effet, d'un jour à l'autre, les changements sont nombreux et c'est d'ailleurs ce qui rend ce travail aussi intéressant.

Cependant, aussi fascinant que cela puisse être, l'arrivée de tous ces animaux n'est pas un signe positif pour l'environnement et je préférerais que des centres comme celui-ci ne soient pas aussi nécessaires qu'ils le sont aujourd'hui ●

URGENCE

NOUS CHERCHONS ENCORE DES BÉNÉVOLES !

**La Ligue se transforme et se rénove.
Si vous avez quelques heures à nous consacrer,
nous recherchons quelques personnes pour différents travaux :
rangement, peintures, bricolage, menuiserie ...**

**Vous êtes spécialisés dans l'un ou l'autre domaine,
n'hésitez pas à nous contacter :
+32 (0) 2 521 28 50**



LRBPO



L'entraide sans frontières

Dans le domaine du soin à la faune sauvage, il est important d'échanger avec les professionnels du même secteur et de ne jamais se reposer sur son seul savoir.

Nadège Pineau

Les connaissances, les techniques de prise en charge et de soin peuvent être très différentes d'un soigneur à l'autre, car c'est malheureusement un milieu encore trop peu connu. Au fur et à mesure des rares études publiées sur le sujet, le domaine change, mue, évolue, pour chaque jour se perfectionner davantage. Et, en tant que professionnel, il est vital de suivre ce mouvement.

Ainsi, à l'occasion d'un passage sur l'archipel d'Hawaii dans l'océan Pacifique, nous avons

été accueillis par les responsables du centre de soin à la faune sauvage de Big Island. Bien que la faune présente soit différente de notre faune indigène, les infrastructures, les techniques de soin, ou même la gestion du centre sont des points qui furent intéressants à échanger. Ainsi nous avons pu découvrir ce magnifique centre, financé principalement par les dons des habitants. Même à l'autre bout de la planète, le nerf de la guerre reste semblable à celui de toute asbl concernant le bien-être animal : le (manque de)



financement, et c'est grâce à chacun que nous arrivons à avancer.

Merci aux soigneurs du Hawaii Wildlife Center pour leur accueil et leur gentillesse, leur visite et leurs conseils, et bravo !

Nous en avons également profité pour rencontrer l'association de protection des tortues marines : la Hawaii Wildlife Fund. Le bilan est alarmant : la pollution des eaux a des conséquences catastrophiques sur cette espèce qui dépérit doucement. Trop maigres, malades ou harcelées par les touristes qui réclament leur selfie, la population souffre. Comme pour Hawaii Wildlife Center, l'argent manque pour mettre en place des politiques de protection. Mais, l'association peine également à trouver des bénévoles de terrain pour protéger les tortues, se reposant sur les plages, des hordes d'étrangers qui les dérangent. Merci à Magdalena pour son sourire et son investissement pour la protection de la biodiversité.

Nous leur souhaitons à tous bon courage dans cette bataille que nous menons quotidienne-



Adrien Corsi,
Responsable du
centre de soin
LPO Auvergne

ment, et la force de ne jamais baisser les bras malgré les obstacles. C'est ensemble que nous pouvons changer les choses.

<http://www.hawaiiwildlifecenter.org/>
<http://wildhawaii.org/marinelife/turtles.html>

A notre tour d'accueillir Adrien dans nos locaux : il est soigneur et responsable de la section aviaire du centre de soin LPO Auvergne. Adrien est également le créateur du projet « *soigner en 3D* » (impression d'attelles sur mesure grâce à une imprimante 3 dimensions). Nous avons donc passé une semaine ensemble, nous permettant d'aborder un large panel de sujets, afin de mutuellement améliorer nos centres respectifs. Ce fut un échange très enrichissant et nous le remercions de partager avec autant de conviction son savoir. Bravo pour son engagement en faveur de la faune sauvage.

L'union entre les différents acteurs du bien-être animal est primordiale pour avancer, à l'échelle nationale mais aussi internationale, et nous espérons continuer ces belles collaborations encore longtemps.

www.lpo-auvergne.org/ ●



Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAves*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion, dans la nature, des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1** LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2** Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3** L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4** CREAves Templeuve, rue Estafflers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5** Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6** L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasne-lez-Anvaing
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

- 7** Pierre Patiny, (**Ne recueille plus d'animaux**)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8** Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9** CREAves de Namur, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10** Le Martinet, Parc Forestia (à gauche du parking)
rue du parc - 4910 La Reid - Theux
GSM : 0496 70 84 95 • 0496 76 83 55

- 11** Berthold Thomahsen, Ländegasse 4
4760 Murringen (Bullange) • GSM: 0471 19 31 67

- 12** Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 13** Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 14** Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

- 15** Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41
- 16** Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

- 17** Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

- 18** Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

- 19** Nick De Meulemeester, Liedermeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46
- 20** Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03
- 21** Nancy Van Liefveringe, Filip Berleengee,
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

- 22** Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06
- 23** Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

- 24** Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00
- 25** L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

- 26** Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

- 27** Parc le'H, Dudelange 3428 - L - Luxembourg
info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90



URGENCE

-60% d'oiseaux

dans les milieux
agricoles en 28 ans*

Aidez-nous dans
notre combat

Pour ne rien rater :

- Devenez Fan Facebook 
- Inscrivez-vous à notre
newsletter sur :

www.protectiondesoiseaux.be



LIGUE ROYALE BELGE
POUR LA
PROTECTION DES OISEAUX

Rue de Veeweyde 43 • 1070 Bruxelles • +32 (0) 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be